Niort — Imprimerie IMBERT-NICOLAS S.A
Dépôt légal : 1er trimestre 1981
N° d'imprimeur : 1894

BULLETIN

DE LA

Société Historique et Archéologique

LES AMIS DES ANTIQUITES

DE PARTHENAY

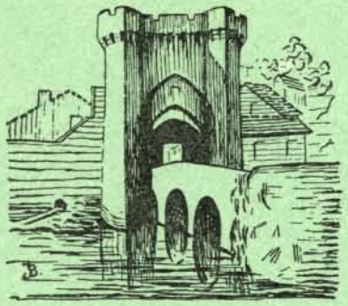

1980

N° 28

PAGES

Trois excursions en 1980 2

Parthenay vu par Henri VINCENOT 3

Huit siècles d'Artisanat et d'Industrie Textiles en Gâtine, par Maurice POIGNAT 5

Le château de la Roulière, par Th. RABOUAM-BOURDIN 20

Noms de Rues et Vie Politique à Parthenay (1734-1941), par Pierre ARCHES. 26

A travers la petite histoire Parthenaisienne, par Maurice POIGNAT 41

Dessin de Maurice CAILLON

Les personnes qui désireraient se procurer les numéros de 2 à 26 du Bulletin sont invitées à en faire la demande à l'adresse suivante :

« LES AMIS DES ANTIQUITÉS DE PARTHENAY »
Bibliothèque Municipale
79200 - PARTHENAY

Le montant de l'abonnement au Bulletin est de **15 F.**

Pour les Sociétaires habitant en dehors de Parthenay il est de **20 F** (compte tenu des frais d'envoi).

Compte Chèques Postaux : Bordeaux **3.396.74**

Bureau de la Société

Président	: Maurice POIGNAT.
Vice-Présidents	: Th. RABOUAM-BOURDIN et Pierre ARCHES.
Trésorier	: Mlle M.-Th. PINEAU.
Trésorière adjointe	: Mme LACOMBE.
Responsable des Excursions	: Mlle Gabrielle SABIRON.
Présidents-Fondateurs	: † M. l'Abbé GALLAIS, et Me Hilaire OCHIER.

Trois excursions en 1980

Les deux excursions organisées au cours de l'été et celle du début d'automne, préparées avec beaucoup de soins par Mlle Gabrielle SABIRON, ont été suivies avec intérêt.

Le 15 juin, les promeneurs se sont rendus en Touraine. Ils firent un assez long arrêt au Grand-Pressigny, ce haut lieu de la préhistoire où après avoir visité le célèbre musée ils admirèrent, dans la même localité, le donjon carré du XIIe siècle et sa belle galerie renaissance.

Ce fut ensuite Montpoupon, château du XVe siècle, dominant un vallon boisé, avec son entrée fortifiée et sa curieuse collection de trophées et de selleries de voitures, et puis, à Rabagnac, le château de Bridoire pour la première fois ouvert au public, intéressant spécimen de l'art militaire du moyen-âge avec donjon, ses remparts, ses chemins de ronde, son pont-levis, sa tour de garde, ses silos à grain et ses fossés profonds.

Le 18 juillet les invités des « Amis des Antiquités » assistèrent, en Vendée, au spectacle son et lumière du Puy-du-Fou. Le cadre, la perfection de la mise en scène, l'ampleur de la figuration font de cette grandiose évocation historique, une véritable féerie que plusieurs spectateurs ont manifesté le désir de revoir en 1981.

Le 5 octobre le car a pris la direction du Val de Loire, ce jardin de la France. Les trois étapes de cette excursion automnale agréablement ensoleillée furent Montreuil-Bellay et son célèbre château que fit construire Foulques Nerra, fondateur de la Maison d'Anjou, le château de Saumur dominant la ville et la Loire, avec son musée du cheval et, sur le chemin du retour, le château de Boumois, beau logis de style pré-renaissance, avec sa porte sculptée, son pigeonnier de brique rose, ses plafonds ornés et sa tour du XVIe siècle.

EN SOUSCRIPTION :

à la Librairie LE BOUQUINISTE, 162, Grand'Rue, à POITIERS

MAURICE POIGNAT

UN POÈTE DU DESSIN : PAUL GELLÉ

COSTUMES POITEVINS
ET SCÈNES PAYSANNES

Un ouvrage in-4° (25 × 32 cm) d'environ 200 pages, tiré sur papier de luxe, comportant, outre des textes de présentation, la reproduction soignée de 150 gravures et dessins originaux dont de nombreux inédits.

Outre leur intérêt artistique, les grandes scènes de foires ou de marchés, les sorties d'église, les cortèges de noces, les scènes d'intérieur ou d'atelier, les tableaux de travaux paysans, dessinés par Gellé (décédé à Châtillon-sur-Thouet en 1879) avec un sens étonnant du détail précis, constituent un inégalable témoignage sur les mœurs et coutumes des poitevins de la première moitié du XIXe siècle, sur les coiffes, les vieux costumes, etc...

Parthenay vu par Henri Vincenot

Auteur de « La Billebaude », l'un des best-sellers de l'année 1980 le bourguignon Henri Vincenot, dont la télévision a popularisé le malicieux visage barré d'une moustache à la gauloise est l'un de nos plus savoureux écrivains du terroir.

En 1920, il avait consacré un article à Parthenay dans l'hebdomadaire « La Vie du Rail » dont il était l'un des rédacteurs les plus appréciés. Excellent dessinateur, aspect moins connu de son attachante personnalité, il avait illustré son reportage de quelques alertes croquis.

« Bien volontiers et avec joie — nous a-t-il écrit, répondant ainsi à la demande que nous lui en avions faite — je vous autorise à reproduire texte et dessins de mon reportage à Parthenay, un de mes meilleurs souvenirs professionnels. Le souvenir m'en est resté très vif, tant pour les promenades que pour les contacts avec la population.

Donnons donc la parole à l'auteur du « Pape des Escargots ».

⁂

Sitôt arrivé à Parthenay, Henri Vincenot s'extasie « devant la splendeur de cette petite ville française perchée sur ses assises granitiques, couronnée de ses tours, de ses clochers, laissant couler ses vieux quartiers coiffés de tuiles roses jusqu'à ses ponts fortifiés et trempant presque ses murailles dans les eaux de la rivière... ».

Après avoir admiré le curieux panorama que l'on découvre du haut du viaduc, il emprunte « la porte Saint-Jacques et son pont, ensemble fortifié de grande allure qui débouche sur cette remarquable Vau-Saint-Jacques, vieille rue sortie telle quelle d'une gravure de Jacques Callot... Surplombée de jardins en terrasses elle est située à l'intérieur d'imposantes murailles... le désordre de ses toits monte au castrum, l'ancienne forteresse centrale qui, chose curieuse a retrouvé son ancienne destination de quartier administratif. C'est une enceinte calme et silencieuse où l'horloge de la citadelle et les cloches de Sainte-Croix égrènent leur paisible carillon. C'est l'ancien enclos fortifié du Seigneur où le peuple se réfugiait en cas de danger. On y voit maintenant des gens endimanchés qui montent là pour un mariage, une

démarche à la mairie, un procès (le Palais s'y est réfugié), une messe ou une visite à l'hôpital... la ville a conservé une grande partie de ses murailles et des ruelles étroites, imprévues, où les maisons se sont remplacées au cours des âges, mais sans perdre trop leur caractère, avec les tuiles romaines, les colombages, les encorbellements de vieilles chapelles et même son ancien ghetto, la rue de la Juiverie, dans le quartier « du bout du monde ».

Mais le reporter de « La Vie du Rail » était aussi venu à Parthenay pour voir son marché au bétail (il se tenait encore au centre de la ville).

« Il faut arriver là le mercredi matin. aux premières heures. La Gâtine est éclairée par le soleil levant alors que le champ-de-foire est encore dans l'obscurité, rempli de quelques milliers de bêtes attachées court, corne à corne, en rangs serrés, venues de toute la Vendée, du Limousin, du Mirebalais, des marais poitevin et bretons des Bas-Champs. Un des plus forts marchés d'Europe. Une des dernières grandes foires françaises de bétail... »

Henri Vincenot s'entretient un moment avec un marchand de bestiaux qu'il connait pour l'avoir rencontré ailleurs. « L'avantage de Parthenay — me dit-il — c'est d'être bien approvisionné toute l'année, car toutes les régions environnantes sont spécialisées. Au printemps ce sont les « marais » (Poitevin, Breton, Bas-Champs) qui le fournissent ; puis, vers l'été, arrivent les bêtes d'herbage d'un peu partout. A partir d'octobre, la Normandie, le Limousin et la région de Parthenay amènent leur production d'embouche... Dans le temps, dit-il, les paysans qui vivaient sans électricité, sans moteur, en sabots et bas de laine, amenaient leurs bêtes la nuit, à pied. Nous, les maquignons, venions par le train, logions dans des auberges rudimentaires, les bouchers débitaient la viande dans des magasins modestes. Aujourd'hui tous arrivent en auto, le bétail est transporté dans des fourragères perfectionnées coûtant plusieurs millions, les auberges sont des palaces, les abattoirs sont des cliniques, les boucheries ressemblent à des palais de marbre et de céramique et tout ce monde veut des postes de radio, de télévision, des salles de bains, des frigidaires, des mangeoires automatiques et des trayeuses électriques ! Tout ça se paie, monsieur ! Comment voulez-vous que le prix de la viande et de toutes choses n'augmente pas, alors que les exigences, à tous les échelons de la production, ont plus que centuplé... ».

Au cours d'un après-midi bien rempli, Henri Vincenot s'est promené autour de Parthenay. Il a visité Parthenay-le-Vieux, l'église de La Peyratte, la vallée de la Forge-à-Fer et « le Pas-de-la-Vierge » qui lui a rappelé certains rochers magiques de sa Bourgogne natale. Il a apprécié le calme reposant des paysages discrets de la Gâtine bocagère « ce pays riche, aimable, discret, prenant » où il y a tant de choses à voir.

Huit siècles d'Artisanat et d'Industrie textiles en Gâtine

Deux érudits flamands, A. Van de Vyver et Charles Verlinden, découvrirent et publièrent en 1933, un document daté de 1070 : « Conflictus ovi et lini » (1) qui apporte une précieuse contribution à l'étude du commerce des textiles au XIe siècle.

Ce texte latin, ignoré jusque-là des historiens poitevins, mentionne l'existence en Gâtine « d'une industrie drapière tellement florissante et nécessairement ancienne, que le nom de Parthenay a déjà une grande diffusion ».

Ce témoignage confirme la renommée des fabrications textiles qui, pendant huit siècles, contribuèrent grandement à la prospérité de la capitale de la Gâtine et de bon nombre de paroisses des alentours, fabrications dont on ne faisait pas remonter tout à fait aussi loin les débuts. Ce document montre, en même temps combien, dès les premières années du XIe siècle, grande était la réputation des draps de Parthenay, au-delà même des frontières du royaume de France (2).

Avant l'an mille, alors que commençait à s'affirmer la puissance des seigneurs de Parthenay et que moines et paysans travaillaient de toutes leurs forces à défricher le pays, les bas quartiers de la ville retentissaient déjà du bruit des premiers métiers.

A la même époque un peu partout en Gâtine, alors fort pauvre, mais où la laine ne manquait pas, et où déjà se cultivaient le chanvre et le lin, de nombreux tisserands ou tissiers (3) se mirent à exercer leur activité.

A Parthenay, un peu plus tard, la plupart des artisans du textile s'installèrent rue de la Vault-Saint-Jacques. Les mieux lotis avaient leurs métiers dans de vastes et clairs greniers au sol carrelé, au deuxième étage des maisons aux façades à pans de bois.

Les plus démunis en étaient réduits, et c'était généralement le lot des artisans de village, à travailler dans des pièces basses, sombres, insalubres. L'hiver, il leur fallait interrompre tôt leur besogne, les règlements corporatifs (pas toujours respectés il est vrai, surtout dans les campagnes) interdisant un éclairage autre que la lumière du jour « car on ne peut faire œuvre à chandelle audit métier ».

---

(1) Cité par l'historien flamand Jean Dhont dans « *Le Haut Moyen-Age-VIIIe-XIe siècles* ». Edition française revue et mise à jour par Michel Rouche, chargé d'enseignement à l'Université de Lille III. Paris, Bordas, 1976.

(2) La présente étude est la version, entièrement revue et sensiblement augmentée, de la communication du même auteur, au Congrès des Sociétés Savantes, à Thouars, en 1976 (parue dans le Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres. 2e Série. Tome IX Nos 2-3).

(3) A l'origine des noms de familles Tessier ou Texier fort répandus dans la région.

Parthenay comptait alors plus de 30 marchands drapiers, une cinquantaine de cardeurs de draps, autant de sergetiers et de nombreux artisans qui tissaient le lin et le chanvre pour le compte des particuliers.

En ville, les tisserands œuvraient le plus souvent chez eux pour le compte des manufacturiers. Il fallut attendre la seconde moitié du XVIIIe siècle pour voir se créer quelques ateliers. Ceux de la campagne travaillaient généralement à façon et prélevaient parfois leur rémunération en nature sur la quantité de laine ou de fil qu'on leur donnait à tisser.

Du XIVe au XVIIIe siècle, les fabricants d'étoffes parthenaisiens (l'importance de leur entreprise étant proportionnelle au nombre d'artisans à leur service exclusif) connurent d'une manière quasi constante des années de prospérité dont bénéficia la population laborieuse de la ville.

Lors des passages quasi quotidiens des pèlerins de Compostelle rue de la Vault-Saint-Jacques, alors l'artère la plus commerçante et la plus animée de la ville, les manufacturiers qui avaient boutiques et ateliers dans le quartier, confiaient à certains d'entre eux des échantillons de leurs marchandises. Moyennant rétribution, les Jacquaires les déposaient chez les marchands rouenniers rencontrés au cours de leurs pérégrinations. Ainsi, grâce à ces commis-voyageurs improvisés, les fabricants parthenaisiens parvinrent à développer et à étendre, au-delà même des frontières françaises, le réseau de leur clientèle.

De leur côté, les voituriers venant prendre livraison des précieux sacs de sel entreposés dans les vastes caves voûtées de la rue de la Saunerie — et la capitale de la Gâtine n'étant pas astreinte au régime de la gabelle, on y accourait de toutes les provinces voisines — se chargeaient volontiers du transport de quelques ballots d'étoffes.

Des générations de fabricants locaux, qui y côtoyaient des marchands venus de Paris, de Bordeaux, de Lyon, du Berry, d'Auvergne, voire de l'étranger, se rendaient en voiture à cheval aux principales foires poitevines, celles de Niort, de Champdeniers, de Fontenay-le-Comte, entr'autres qui jouissaient d'une grande renommée.

L'un d'entre eux, Nicolas Giraud, marchand drapier, qui s'était rendu à Fontenay, en 1583, à la foire de la Saint-Venant, succomba subitement dans l'auberge où il logeait. On fit appel à un notaire afin d'inventorier les marchandises dont il était porteur « deux pièces de drap blanc, deux pièces de drap de couleur " feuille morte " et deux pièces de futaine » (4). Il s'agissait là, de toute évidence, de spécimens de sa fabrication ordinaire, le fabricant plutôt que de faire transporter, ce qui à l'époque revenait cher, des marchandises encombrantes, préférait vendre sur échantillon.

Le mauvais état des routes, et leur insécurité du fait de l'existence de bandes de brigands et de coupeurs de bourses, n'empêchaient pas les revendeurs de venir, de fort loin, s'approvisionner en Gâtine. Le notaire Denis Généroux relate dans son Journal, la tragique mésaventure dont fut victime, le 19 juillet 1574, un commerçant lyonnais, nommé Fourassier. Sur le chemin de Poitiers, au temps des guerres de religion, des spadassins huguenots attaquèrent les voitures transportant les quarante-huit balles de « draps façon de Parthenay » que le riche marchand venait d'acquérir. Après l'avoir dépouillé de son argent, ils le tuèrent, bien qu'il fut porteur d'un document certifiant son appartenance à la religion réformée. Le fabricant de drap de Parthenay, Mathieu Picot, qui accompagnait son client jusqu'à Poitiers, ne fut libéré qu'après avoir payé une forte rançon.

(4) Docteur Merle : *Méthodes Commerciales du XVIe siècle* (Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres). Tome XI. N° 9. 1er trim. 1961.

Vendus, dès le début du XVe siècle, aux foires de Tours, célèbres et très fréquentées, aux côtés des lainages du Berry et de Normandie, les draps gris de Parthenay étaient alors plus estimés que ceux de Fontenay et de Niort (5).

Cette renommée, due à l'agréable aspect des tissus et à leur résistance à l'usure, contribua à l'essor des tissages de Parthenay, essor qui alla s'accentuant.

En 1632, le fils du Maréchal de La Meilleraye : Armand-Charles duc de Mazarin, vivait confiné en son vaste et somptueux château de Beaulieu-sous-Parthenay. Il y était seul, son épouse, Hortense Mancini, n'ayant pu s'accommoder de l'existence austère que lui imposait un mari jaloux et bigot comme il n'était pas permis de l'être même à cette époque (6). En seigneur très chrétien, uniquement préoccupé d'assurer son salut éternel et « pour essayer d'occuper la masse des oisifs, vagabonds et autres fauteurs de troubles en puissance, et aussi pour empêcher que les enfants demeurent oisifs », le duc décida de créer à Parthenay une manufacture de draps. Il versa 2.200 livres pour l'aménagement en ville d'un atelier de tissage et la construction de logements pour ceux qui y seraient employés. En plus des ouvriers tisserands, huit apprentis y furent un moment hébergés.

Avec 45 fabricants, 60 métiers, 5 moulins à foulon et 4 maîtres teinturiers, Parthenay produisait en 1693 plus de 2.000 pièces de droguets.

En 1747, la ville comptait 200 ouvriers, 25 maîtres et 50 tisserands (7).

Au début du XVIIIe siècle les drapiers parthenaisiens traversèrent des années difficiles. Au plus dur de la crise, notamment en 1715 et 1716, on enregistra plusieurs faillites. D'autres parvinrent de justesse à sauver leur entreprise.

Les manufacturiers avaient le souci du travail bien fait. Les marchandises sortant de leurs ateliers étaient généralement d'excellente qualité. Les rares défaillances de fabrication étaient sévèrement sanctionnées.

Selon le règlement établi en 1630, les fabricants désignaient tous les cinq ans, cinq maîtres jurés qui prêtaient serment devant le maire. Ils étaient chargés, et ce n'était pas une sinécure, du marquage de toutes les pièces de draps dont ils avaient auparavant vérifié la qualité et les dimensions.

L'observation de ces prescriptions s'étant quelque peu relâchée avec le temps, l'inspecteur général des manufactures du Poitou et de l'Aunis, M. de Bonneval, convoqua, en 1726, tous les maîtres-fabricants auxquels il fit, l'année suivante, de nouvelles remontrances (8).

Les difficultés des manufacturiers locaux s'accrurent encore lorsque, en 1740, ils refusèrent d'adopter un nouveau procédé de fabrication. Le subdélégué de l'Intendant de la province leur ayant suggéré de substituer la trame mouillée à la trame sèche jusqu'alors en usage en Poitou, ils refusèrent. Tout en reconnaissant l'intérêt de son emploi, ils indiquèrent que, du fait des transformations nécessaires, ils se ruineraient et que se trouvant alors dans l'obligation de doubler le prix de vente de leurs tissus, ils ne trouveraient plus d'acquéreurs.

La perte du Canada, cédé à l'Angleterre au début de 1763, eut de fâcheuses conséquences pour l'industrie régionale des textiles. Depuis longtemps de

(5) Alfred Richard, « *Chartes et Documents pour servir à l'histoire de Saint-Maixent* ». Poitiers, Oudin, 1886. Tome 2.

(6) Sur ce personnage pour le moins singulier, consulter : Jacques Nanteuil, « *L'Extravagante Destinée d'Hortense Mancini, Duchesse de la Meilleraye* » (Bulletin des Amis des Antiquités de Parthenay). N° 27, 1978-79.

(7) Cette même année 1747, d'après le « *Mémoire sur les Manufactures et le Commerce du Poitou* », les industries textiles employaient dans la province de 11 à 12.000 ouvriers et ouvrières de 8 à 70 ans, gagnant 11 sols par jour.

(8) Nous l'avions déjà relaté, dans notre étude « *Parthenay et le quartier Saint-Jacques* » (Bulletin des « Amis des Antiquités de Parthenay » n° , 19, qui comporte un chapitre sur les tisserands locaux.

nombreux ballots d'étoffes fabriquées en Gâtine étaient embarqués à La Rochelle sur des navires en partance pour l'Amérique du Nord. Vers le milieu du XVIIIe siècle, entre onze et douze cents métiers étaient en activité dans la région de Parthenay et un million d'aunes (9) de gros draps, dont la résistance à l'usure était fort appréciée des habitants des rives du Saint-Laurent, partaient pour le Canada.

En 1775, la production locale n'était plus que de 1.875 pièces. Trois ans plus tard Parthenay comptait encore 32 fabricants d'étoffes occupant 510 salariés.

Conséquence imprévue des événements révolutionnaires, les sous de bronze vèrent momentanément dans l'impossibilité de payer « les 7 à 800 pauvres auxquels ils ont coutume de confier de la laine pour filer et mettre en etoffes » (10).

L'insurrection vendéenne, et les dramatiques événements dont Parthenay fut le théâtre en 179 (11), précipitèrent la ruine de l'industrie des textiles. Les fabrications, bientôt, ne suffirent plus à assurer les besoins de la population locale.

En 1789, pour la confection de serges, draps en laine etc... on utilisait 115.200 livres de laines desquelles on tirait 2.880 pièces d'étoffes de 32 aunes vendues 40 F l'une. La tourmente révolutionnaire passée il n'était plus traité que 57.000 livres de laine produisant un peu moins de 1.500 pièces. L'arrondissement de Parthenay venait de payer un lourd tribut à la guerre civile et de 1790 à 1800 sa population avait diminué de 6.080 habitants.

Parthenay comptait, en 1789, 80 ouvriers tisserands, 350 fileurs, 80 cardeurs. En 1800, leur nombre était moitié moindre (12). Les trente-deux fabricants étaient alors les citoyens et citoyennes Viot, Veuve Cornuau-Bourreau, Veuve Cornuau-Poinot, Jean Guionnet, Bonnet-Baudouin, Sionneau, Chatenet, Lory fils, Lory père, Teilleux aîné, Teilleux jeune, Morisset, Marcel Cornuau, Hublin-Guillon, Jarry-Bonnet, Guy Tabouteau, Cornuau-Lamoureux, Veuve François Bonnet, Pinsonneau père, Violleau, Veuve Félix Hublin et son fils, Jarry-Deschamps, Guy Guillon, Foucher, Bazille, Cornuau-La Houssière, Bonnet-Grelet Sœurs, Roux, Lamoureux père, Lamoureux fils, Augustin Bonnet, Hublin-Morin.

En 1801, le maire, Failly, en réponse à une nouvelle demande de renseignements formulée par le Préfet, indiquait qu'à Parthenay, les garçons, dès l'âge de 16 ans, travaillaient à charpir la laine, à la carder, ou encore à filer le rouet.

Les filles commençaient à filer au rouet dès l'âge de 6 ans, à moins qu'elles ne soient employées à tricoter ou à charpir la laine.

L'entrée en apprentissage se faisait généralement à 12 ans. Sa durée était de deux ans pour les tisserands en laine, d'un an et demi pour les tisserands en fil. Devenir ouvrier teinturier exigeait deux ans d'apprentissage.

En 1801 — le citoyen Claude Dupin, premier préfet des Deux-Sèvres l'indique dans sa Statistique du Département — les fabriques d'étoffes occupaient dans l'arrondissement un millier d'ouvriers. Elles avaient été, en d'autres temps, trois ou quatre fois plus nombreuses.

Oubliant qu'ils venaient de subir les conséquences d'une insurrection qu'il qualifiait, dans le privé, de « véritable guerre de cannibales » (13), Dupin

(9) L'aune correspondait à 1 m 188.
(10) Séance du Conseil Municipal de Parthenay du 29 Mai 1791.
(11) Maurice Poignat, « *Quand les Blancs et les Bleus se disputaient Parthenay* » (Bulletin de la Société « Les Amis des Antiquités de Parthenay », n° 26, 1977).
(12) Indications fournies par Failly, maire de Parthenay, en réponse à une demande de renseignements émanant du Préfet des Deux-Sèvres.
(13) Emilien Traver, « *Un Préfet de Napoléon : Claude Dupin* » (Revue Politique et Parlementaire, Juin 1951, page 260).

se montre sévère pour les fabricants d'étoffes. Il les trouve peu entreprenants et estime qu'ils sont les premiers responsables de leur propre décadence commerciale. « On en attribue la cause, faut-il remarquer, à la vanité des manufacturiers qui, au lieu de diriger leurs enfants vers cette intéressante carrière, aiment mieux en faire des moines ou de mauvais avocats. »

Les années passent, la crise s'accentue. En 1811, le Conseil Municipal de Parthenay constate avec inquiétude que « du fait d'une déconfiture quasi générale, trois à quatre mille cardeurs, fileurs, tisserands en laine et autres sont sans travail et sans ressources, d'où une grande misère dans de nombreux foyers ». A la fin du Premier Empire la situation économique était redevenue presque aussi désastreuse qu'après la Révolution.

En 1840, on comptait en ville dix-huit fabricants et trente-six tisserands.

En 1843, les huit fabriques locales étaient celles de MM. Foucher-Maury, Foucher-Belin, Teilleux, Portail, Lamoureux et de Mmes Besson et Thibault. Les marchands de draps étaient MM. Bonnet-Maury, Miot et Ferbeuf et les apprêteurs MM. Clisson et Baty.

En 1853 les sieurs Bouleau et Cabaille (le frère de ce dernier dirigeait à Saint-Maixent une fabrique de bonneterie) installèrent à Parthenay une fabrique de gilets de laine dont les vingt-et-un métiers produisaient annuellement 25.000 pièces.

En 1855, outre la filature de Pompairain dont nous reparlerons, plusieurs tisserands travaillaient encore, à Parthenay, à la fabrication des étoffes en laine et des droguets moitié laine moitié fil.

Jean-Antoine Rivault, un manufacturier, obtint une récompense à l'Exposition Universelle de Paris en 1855. Souples et solides, ses flanelles chinées pour pantalons étaient confectionnées avec des laines du Poitou.

Un autre industriel, à la même époque, dirigeait une fabrique de toiles de lin et de chanvre.

Toujours vers 1850-55 existait à Parthenay une fabrique de thies dont les merciers et les colporteurs écoulaient l'originale production dans plus de quarante départements. Mlle Marguerite David, qui avait créé l'atelier, occupait à longueur d'année huit jeunes ouvrières. Les thies étaient de petites douilles effilées et cannelées, en fer ou en cuivre, que les fileuses plaçaient à l'extrémité de leurs fuseaux de bois afin de les faire tourner plus aisément entre leurs doigts. Dans la même petite entreprise artisanale, outre les 60.000 thies fabriquées annuellement, on confectionnait 3.000 bonnets d'enfants. L'entreprenante demoiselle David obtint elle aussi une médaille pour les thies et les bonnets qu'elle avait envoyés à l'Exposition Universelle, la première organisée à Paris à l'ancien Palais du Trocadéro (14).

Deux ans après le désastre de 1870 et la crise économique qui en résulta, les métiers du textile étaient encore représentés à Parthenay par 37 tisserands, 4 fabricants, 1 cardeur, 5 fileurs, 1 teinturier, 2 fabricants de gilets, 1 fabricant de tricots, 39 ouvriers giletiers, 7 patrons et 1 ouvrier teinturiers, 76 ouvrières giletières, 1 tisserande en laine, 3 fileuses, 1 fabricante de gilets, 2 tailleuses et 2 teinturiers (15).

Au cours des années qui suivirent, de plus en plus concurrencés par les grandes filatures du Nord et de l'Est, régions industrielles en pleine mutation, ou de modernes usines équipées selon de nouvelles techniques, se substituèrent rapidement à la traditionnelle fabrication à domicile, les patrons parthenaisiens se trouvèrent bien vite dépassés.

(14) M. Grellet, *Exposition Universelle de 1855. Rapport au Comité Départemental* (Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, Tome XVIII, 1855-56).
(15) Pierre Arches, « *Parthenay en 1872* » (Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres, Tome VIII, N°s 2-3, 3e trimestre 1975.

Pour assurer la survie de leurs ateliers il leur aurait fallu remplacer un matériel archaïque par des machines perfectionnées. Leurs hésitations devant l'importance des investissements nécessités par de telles transformations sonna le glas de leurs entreprises.

Les prix de leurs étoffes n'étant plus compétitifs, les quelques fabricants subsistant durent bientôt fermer leurs portes.

L'industrie parthenaisienne des textiles, vieille de huit siècles, avait vécu.

⁂

La fabrication des draps qui firent si longtemps la célébrité de Parthenay nécessitait toute une série d'opérations. Certaines exigeaient un véritable tour de mains.

Pour les étoffes confectionnées surtout à partir de la laine, mais aussi de chanvre, de lin et de coton, on utilisait un métier comprenant un peigne, des lames qui montaient et descendaient pour croiser les fils, des marches ou pédales. Les étoffes autrefois confectionnées en Poitou, et pour lesquelles étaient utilisées la laine, mais aussi le chanvre, le lin et le coton, l'étaient avec le métier ordinaire du simple tisserand (16).

Les navettes passaient vite, entre les fils de chaîne, que ce soit la navette à mains ou encore la navette à roulettes, commandée par le « fouet » ce système de cordes reliées à des cales coulissantes qui la propulsaient quand on tirait sur la poignée de bois » (16).

En utilisant un nombre différent de fils, le tisserand, qui travaillait quasiment debout, obtenait des draps plus ou moins souples et serrés.

On en arrivait alors au foulage-parage. Afin de la dégraisser, le pareur lavait l'étoffe de laine avec une sorte de savon fait de terre à foulon provenant généralement du Grand-Chevreau de Vouhé et de divers autres ingrédients : urine, chaux, sable, etc...

Foulonnage et dégraissage s'effectuaient dans des auges de bois pourvues de gros maillets actionnés par une roue à aubes. Près de Parthenay des moulins à foulons étaient installés sur les bords du Thouet et du Palais.

Le drap, après rinçage, passait aux mains du tondeur. A l'aide de grands ciseaux il en égalisait la surface sur laquelle le poil avait été préalablement ramené (17).

Les tissus étaient teints, en bleu avec de la guesde, une plante cultivée à Châtillon-sur-Thouet, principalement par les moines de la Maison-Dieu ; ou en rouge vif, avec les racines de la roie (nom vulgaire de la garance) provenant des terres et jardins dépendant du prieuré du faubourg Saint-Paul, ou avec quelques autres plantes tinctoriales récoltées en Gâtine jusqu'au début du XIXe siècle (18).

(16) Le travail du tisserand, le fonctionnement et le mécanisme des anciens métiers à tisser sont fort exactement decrits dans la minutieuse étude d'Elie Auriault, « Métiers et tissus du temps passé » (*Bulletin de la Société historique des Deux-Sèvres*, 1er et 2e trimestres 1963).

(17) A.-M. Le Bouvier, « A l'écoute des vieux tisserands ».

(18) Après avoir été foulés et lavés les tissus étaient étendus sur l'herbe à même le sol. Tous les emplacements diponibles étaient utilisés : terrains proches du vieux château, places et même... les cimetières des églises Saint-Jacques et Saint-Jean ! Ces derniers ayant été mis en vente comme biens nationaux pendant la Révolution, le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 4 Vendémiaire an IV (26 septembre 1795) tenue sous la présidence du citoyen Sionneau, maire, examina les doléances des fabricants d'étoffes. Ceux-ci utilisèrent par la suite les côteaux bordant le Thouet jusqu'à ce que, en 1831, leurs nouveaux propriétaires les ayant pourvus de clôtures, ils se trouvèrent dans la même gênante situation qu'en 1795. Saisi du problème le Conseil Municipal, pour ne pas priver de travail les nombreux ouvriers occupés par les manufacturiers décida de faire débarrasser le plan de l'ancien château des ruines qui l'encombraient et de l'aplanir afin que les pièces d'étoffes puissent y être commodément étendues.

La fabrication des étoffes, à partir de la fin du moyen âge, subit certaines transformations. Le remplacement de la cuve par le moulin à fouler permit de traiter, dans le même temps, cinquante fois plus de drap. L'abandon du fuseau pour le rouet tripla le rendement de la fileuse et, grâce à l'utilisation du métier horizontal à contrepoids au lieu du métier vertical, le tisserand eut la possibilité de produire entre quatre et sept fois plus de tissu.

⁂

De gros draps ou tissu croisé et des pinchinats tout laine, communément appelés petits draps, qui, eux, n'étaient pas croisés, furent pendant longtemps fabriqués en Gâtine. C'étaient des étoffes un peu grossières d'aspect mais d'une qualité résistante à l'usage.

Très tôt, et pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, les fabricants furent amenés à diversifier leur production.

Aux droguets laine et fil, faits de laine dégraissée mais non foulée, décorés de rayures bleues en noire, utilisés pour la confection de jupes et de tabliers, s'ajoutèrent le calmouk, tissu croisé et à tout poil, destiné aux vêtements d'hommes. La fabrication du calmouk alla se ralentissant dès 1820 ; en 1850 elle avait pratiquement cessé. Parmi les liasses d'échantillons soumis aux marchands rouenniers par les manufacturiers parthenaisiens ou leurs représentants figuraient entr'autres : espagnolettes, futaines, molletons réservés à la confection des jupons de dessous, serges, droguets blancs pour doublures et certains camelots faits de laine et de soie, réservés aux habits féminins de fête ou de cérémonie. On fabriquait également des serges pour gilets, pantalons d'hommes et jupes, des tiretaines lustrées, fort en vogue au XVIIIe siècle comme le furent, plus tard, le « boulangé » ainsi appelé parce que sa couleur grise semblait saupoudrée de farine. On l'obtenait en tissant de préférence la laine des agneaux, plus facile à fouler, et en dosant plus faiblement la teinture qui les faisait changer d'aspect.

La mode paysanne, jadis, ne changeait guère. Un costume de droguet durait des dizaines d'années. Porté d'abord les dimanches et les jours de fête, on le mettait ensuite pour les foires et les marchés, avant de s'en servir comme vêtement de travail jusqu'à complète usure. Alors, on en détissait les meilleurs morceaux pour en faire de la tiretaine (19).

De trop nombreux ouvriers et ouvrières des textiles : tisserands, foulonniers et teinturiers œuvraient dans des locaux étroits et souvent insalubres. Leur santé faisait alors les frais des déplorables conditions de travail qui leur étaient imposées.

Le préfet Dupin note, à ce propos, qu'à Parthenay, dans la Basse-Ville, les rhumatisants sont anormalement nombreux. « D'autres, écrit-il, souffrent d'écrouelles, communément appelées « humeurs froides » qui entraînent l'enflure des glandes du cou. Les médecins les attribuent aux teintures employées dans les fabriques de draps et aux vapeurs alcalines dégagées par l'urine dont il y est fait usage. »

⁂

La fabrication des « draps de Parthenay » et autres étoffes occupa pendant quelques huit cents ans plusieurs centaines d'habitants de la ville, hommes, femmes, enfants. Bénéficiant du renom mérité des marchandises confectionnées dans la capitale de la Gâtine, l'artisanat textile assura aussi dans les paroisses d'alentour la subsistance de nombreux ruraux, le plus souvent mi-paysans, mi-tisserands, lesquels, l'hiver venu, s'installaient devant des métiers qui, pendant l'été, s'étaient tus.

(19) Augustine Guérin, « *Le Droguet* » (Folklore de France, Juillet-Août 1972).

Pour assurer la survie de leurs ateliers il leur aurait fallu remplacer un matériel archaïque par des machines perfectionnées. Leurs hésitations devant l'importance des investissements nécessités par de telles transformations sonna le glas de leurs entreprises.

Les prix de leurs étoffes n'étant plus compétitifs, les quelques fabricants subsistant durent bientôt fermer leurs portes.

L'industrie parthenaisienne des textiles, vieille de huit siècles, avait vécu.

***

La fabrication des draps qui firent si longtemps la célébrité de Parthenay nécessitait toute une série d'opérations. Certaines exigeaient un véritable tour de mains.

Pour les étoffes confectionnées surtout à partir de la laine, mais aussi de chanvre, de lin et de coton, on utilisait un métier comprenant un peigne, des lames qui montaient et descendaient pour croiser les fils, des marches ou pédales. Les étoffes autrefois confectionnées en Poitou, et pour lesquelles étaient utilisées la laine, mais aussi le chanvre, le lin et le coton, l'étaient avec le métier ordinaire du simple tisserand (16).

Les navettes passaient vite, entre les fils de chaîne, que ce soit la navette à mains ou encore la navette à roulettes, commandée par le « fouet » ce système de cordes reliées à des cales coulissantes qui la propulsaient quand on tirait sur la poignée de bois » (16).

En utilisant un nombre différent de fils, le tisserand, qui travaillait quasiment debout, obtenait des draps plus ou moins souples et serrés.

On en arrivait alors au foulage-parage. Afin de la dégraisser, le pareur lavait l'étoffe de laine avec une sorte de savon fait de terre à foulon provenant généralement du Grand-Chevreau de Vouhé et de divers autres ingrédients : urine, chaux, sable, etc...

Foulonnage et dégraissage s'effectuaient dans des auges de bois pourvues de gros maillets actionnés par une roue à aubes. Près de Parthenay des moulins à foulons étaient installés sur les bords du Thouet et du Palais.

Le drap, après rinçage, passait aux mains du tondeur. A l'aide de grands ciseaux il en égalisait la surface sur laquelle le poil avait été préalablement ramené (17).

Les tissus étaient teints, en bleu avec de la guesde, une plante cultivée à Châtillon-sur-Thouet, principalement par les moines de la Maison-Dieu ; ou en rouge vif, avec les racines de la roie (nom vulgaire de la garance) provenant des terres et jardins dépendant du prieuré du faubourg Saint-Paul, ou avec quelques autres plantes tinctoriales récoltées en Gâtine jusqu'au début du XIXe siècle (18).

(16) Le travail du tisserand, le fonctionnement et le mécanisme des anciens métiers à tisser sont fort exactement décrits dans la minutieuse étude d'Elie Auriault, « Métiers et tissus du temps passé » (*Bulletin de la Société historique des Deux-Sèvres*, 1er et 2e trimestres 1963).

(17) A.-M. Le Bouvier, « A l'écoute des vieux tisserands ».

(18) Après avoir été foulés et lavés les tissus étaient étendus sur l'herbe à même le sol. Tous les emplacements diponibles étaient utilisés : terrains proches du vieux château, places et même... les cimetières des églises Saint-Jacques et Saint-Jean ! Ces derniers ayant été mis en vente comme biens nationaux pendant la Révolution, le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 4 Vendémiaire an IV (26 septembre 1795) tenue sous la présidence du citoyen Sionneau, maire, examina les doléances des fabricants d'étoffes. Ceux-ci utilisèrent par la suite les côteaux bordant le Thouet jusqu'à ce que, en 1831, leurs nouveaux propriétaires les ayant pourvus de clôtures, ils se trouvèrent dans la même gênante situation qu'en 1795. Saisi du problème le Conseil Municipal, pour ne pas priver de travail les nombreux ouvriers occupés par les manufacturiers décida de faire débarrasser le plan de l'ancien château des ruines qui l'encombraient et de l'aplanir afin que les pièces d'étoffes puissent y être commodément étendues.

La fabrication des étoffes, à partir de la fin du moyen âge, subit certaines transformations. Le remplacement de la cuve par le moulin à fouler permit de traiter, dans le même temps, cinquante fois plus de drap. L'abandon du fuseau pour le rouet tripla le rendement de la fileuse et, grâce à l'utilisation du métier horizontal à contrepoids au lieu du métier vertical, le tisserand eut la possibilité de produire entre quatre et sept fois plus de tissu.

***

De gros draps ou tissu croisé et des pinchinats tout laine, communément appelés petits draps, qui, eux, n'étaient pas croisés, furent pendant longtemps fabriqués en Gâtine. C'étaient des étoffes un peu grossières d'aspect mais d'une qualité résistante à l'usage.

Très tôt, et pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, les fabricants furent amenés à diversifier leur production.

Aux droguets laine et fil, faits de laine dégraissée mais non foulée, décorés de rayures bleues en noire, utilisés pour la confection de jupes et de tabliers, s'ajoutèrent le calmouk, tissu croisé et à tout poil, destiné aux vêtements d'hommes. La fabrication du calmouk alla se ralentissant dès 1820 ; en 1850 elle avait pratiquement cessé. Parmi les liasses d'échantillons soumis aux marchands rouenniers par les manufacturiers parthenaisiens ou leurs représentants figuraient entr'autres : espagnolettes, futaines, molletons réservés à la confection des jupons de dessous, serges, droguets blancs pour doublures et certains camelots faits de laine et de soie, réservés aux habits féminins de fête ou de cérémonie. On fabriquait également des serges pour gilets, pantalons d'hommes et jupes, des tiretaines lustrées, fort en vogue au XVIIIe siècle comme le furent, plus tard, le « boulangé » ainsi appelé parce que sa couleur grise semblait saupoudrée de farine. On l'obtenait en tissant de préférence la laine des agneaux, plus facile à fouler, et en dosant plus faiblement la teinture qui les faisait changer d'aspect.

La mode paysanne, jadis, ne changeait guère. Un costume de droguet durait des dizaines d'années. Porté d'abord les dimanches et les jours de fête, on le mettait ensuite pour les foires et les marchés, avant de s'en servir comme vêtement de travail jusqu'à complète usure. Alors, on en détissait les meilleurs morceaux pour en faire de la tiretaine (19).

De trop nombreux ouvriers et ouvrières des textiles : tisserands, foulonniers et teinturiers œuvraient dans des locaux étroits et souvent insalubres. Leur santé faisait alors les frais des déplorables conditions de travail qui leur étaient imposées.

Le préfet Dupin note, à ce propos, qu'à Parthenay, dans la Basse-Ville, les rhumatisants sont anormalement nombreux. « D'autres, écrit-il, souffrent d'écrouelles, communément appelées « humeurs froides » qui entraînent l'enflure des glandes du cou. Les médecins les attribuent aux teintures employées dans les fabriques de draps et aux vapeurs alcalines dégagées par l'urine dont il y est fait usage. »

***

La fabrication des « draps de Parthenay » et autres étoffes occupa pendant quelques huit cents ans plusieurs centaines d'habitants de la ville, hommes, femmes, enfants. Bénéficiant du renom mérité des marchandises confectionnées dans la capitale de la Gâtine, l'artisanat textile assura aussi dans les paroisses d'alentour la subsistance de nombreux ruraux, le plus souvent mi-paysans, mi-tisserands, lesquels, l'hiver venu, s'installaient devant des métiers qui, pendant l'été, s'étaient tus.

(19) Augustine Guérin, « *Le Droguet* » (Folklore de France, Juillet-Août 1972).

• Très tôt, et dès qu'à Parthenay prospéra l'industrie drapière, tisserands et fabriques s'installèrent à *Azay-sur-Thouet*. Ces dernières ne tardèrent pas à y prendre plus d'importance qu'en aucune autre commune rurale. On en comptait une quinzaine en 1693.

En 1740, dans la même localité, plus de 200 personnes travaillaient à la fabrication des étoffes.

En 1850, on y dénombrait 70 métiers. 105 ouvriers et ouvrières étaient alors occupés à la confection de tissus de laine destinés à la fabrication de vestes et de pantalons. La production locale comprenait également serges, futaines, boulangés, gros draps, molletons, baguettes, tiraines et également des droguets dont on faisait des jupons.

Dans la principale filature d'Azay, qui employait 56 personnes, on traitait 100 kilos de laine par jour. 17 enfants dont 4 de moins de 12 ans y étaient astreints à de dures conditions de travail.

La production annuelle était de 100.000 mètres d'étoffes d'une valeur de 150.000 francs commercialisés en Poitou, dans les provinces voisines et les départements bretons.

Au début de la seconde moitié du XVIIIe siècle, Henri Vallée devint propriétaire d'une filature précédemment exploitée à Azay-sur-Thouet par son beau-père, M. Rivière, un parthenaisien. A sa mort, sa veuve se révéla incapable, compte tenu de la crise économique, de maintenir l'activité de l'entreprise et dut déclarer faillite. Ses créanciers l'obligèrent à vendre, en 1889, le château de Tennessue hérité de ses parents, ses fermes, ses terres et ses divers autres biens. La filature d'Azay-sur-Thouet, avec ses vastes bâtiments industriels, ses métiers, machines et accessoires divers, plus une maison de maître, constituèrent, avec une mise à prix de 25.000 francs, le onzième lot de la vente judiciaire (20).

La filature qui est située à proximité du bourg a donné son nom à un lieudit. L'entreprise, qui appartint un temps à la famille Forestier, utilisait surtout de la laine provenant de la région de Saint-Junien en Haute-Vienne.

Les mêmes industriels étaient également propriétaires d'ateliers de tissage à Forgeard et au Moulin-Forestier. On y apprêtait surtout les pièces d'étoffes confectionnées à domicile par des artisans villageois sur leurs propres métiers ou, c'était le plus souvent le cas, sur des métiers prêtés par le filateur.

A Forgeard et à la Trébesse les tissus étaient teints en bleu à l'indigo. On utilisait pour ce faire des cuves en granit, à pans coupés. Certaines ont été conservées. On se servait, comme fixatif, de l'urine humaine, recueillie certains jours, et dont la collecte, moyennant une rétribution de quelques sous, donnait lieu à un bien curieux défilé.

Marie Forestier, dernière du nom, épousa Jacques Sabiron. Elle était la grand'mère des frères Sabiron, les derniers filateurs d'Azay.

Pendant plusieurs années, se transformant en commis-voyageurs, les Forestier, puis les Sabiron quittaient régulièrement la Gâtine pour de longues randonnées en voiture à cheval afin d'aller vendre leurs étoffes aux marchands rouenniers, en Bretagne, en Touraine, en Normandie et jusqu'en Gascogne.

Vers 1865, l'une des filatures d'Azay était dirigée par un sieur Bouleau.

De modestes maisonnettes avaient été construites, aux alentours de la Trébesse, sur les bords du Thouet, à proximité de petits barrages. On y effectuait le lavage des laines.

Les tisserands de hameaux se rendaient à Forgeard pour les « épelles » ou « amodissage », opération consistant en assemblage parallèle, à longueur

(20) La veuve d'Henri Vallée était la fille du filateur parthenaisien Jules-Michel Rivière. Ce dernier avait épousé la fille de Robert Sionneau, avocat au bailliage et duché-mairie de la Meilleraye qui avait acquis à bon compte le château de Tennessue, lors de sa mise en vente, comme bien national en 1800.

et à tension semblables, des fils devant constituer la chaîne et entre lesquels passait la trame.

Un document manuscrit en notre possession se rapportant au château de la Péchellerie, proche du bourg du Tallud, mentionne l'existence de « la chapelle Saint-Blaise, près les poulies de la Trébesse, paroisse d'Azay ». La modeste chapelle, qui existe toujours, était comme on le voit, placée sous le vocable du saint patron des tisserands, nombreux dans la localité, et qui, ainsi que le voulait l'usage à cette époque, s'étaient probablement constitués en confrérie. Quand au lieu dit « les Poulies », il rappelle, comme à Saint-Loup-sur-Thouet l'emplacement, généralement assez vaste, où des bois, aussi appelés lices ou rames, avaient été mis en place afin que puissent être étendus les draps venant d'être foulés.

Les filateurs d'Azay-sur-Thouet, comme leurs collègues parthenaisiens, eurent à compter avec de difficiles années de crise économique et de mévente. Ils réussirent à maintenir plus longtemps l'activité de leurs entreprises grâce à une prudente gestion, à des procédés de fabrication bien adaptés à leurs possibilités et en effectuant eux-mêmes, à moindres frais, le foulonnage, le dégraissage et la teinture de leurs tissus.

En 1935, M. Sabiron substitua une fabrique de vêtements à la filature familiale.

• A *Saint-Loup-sur-Thouet*, le seigneur du pays Jean-Baptiste-Simon Boyer de la Boissière, trésorier des Etats de Bretagne, soucieux de stimuler un artisanat local, autrefois renommé pour la qualité de ses tissus, y fit construire une filerie artisanale. Elle ouvrit ses portes en 1743. La direction en fut confiée aux Sœurs de la Sagesse. Vingt-cinq jeunes filles du pays, disposant chacune d'un rouet y étaient employées. Mais l'entreprise n'eut qu'une courte durée, les dépenses ayant rapidement excédé les recettes. Une fabrique de drap financée par le même généreux mécène connut un sort semblable.

• *Secondigny-en-Gâtine* où se confectionnaient depuis longtemps des étoffes de laine possédait au début du XVIIIe siècle, 3 fabriques d'étoffes et 3 moulins à foulon. Au début du Premier Empire on y fabriquait des étoffes en fil et laine dites tiretaines qui se vendaient principalement à Niort et à Fontenay-le-Comte, mais aussi en Bretagne et en Normandie. Il n'existait plus alors qu'un seul moulin à foulon, à Prévoirault, le plus ancien de la localité et qui fonctionnait depuis le XIVe siècle. La production locale tomba bientôt à 500 pièces par an et ne fit que décroître, la plupart des tisserands qui exerçaient seulement au cours des mois d'hiver ayant estimé plus lucratif de consacrer la totalité de leur temps à des occupations agricoles.

• Au *Tallud*, 3 ateliers produisaient, vers le milieu du XVIIIe siècle, serges et tiretaines. L'un d'eux avait été installé à Berton. Il appartenait aux Clisson, apparentés à François Robert dit « Robert le Chouan » l'un des chefs de l'insurrection de 1832. Un moulin à foulon fonctionna également dans la localité.

Le Lundi Gras 18 février de l'an 1572, raconte dans son journal le notaire parthenaisien Denis Généroux, deux voleurs de drap furent pendus à la Croix du Puys-Clairain près de la Trébesse. Ils s'étaient emparés d'étoffes mises à sécher sur des poulies, chez Mathieu Clisson, tisserand à la Brunière du Tallud.

• A *Saint-Aubin-le-Cloud*, au moulin de la Filature, une dizaine d'ouvriers traitaient annuellement, vers 1850-60, plus de 5.000 kilos de laine et plusieurs tisserands indépendants travaillaient pour les particuliers.

• *Vernoux-en-Gâtine* possédait à la fin du XVIIIe siècle, une trentaine de métiers à drap, quatre moulins à foulon et 30 métiers pour la fabrication des toiles de lin et chanvre. Il se faisait dans la localité un commerce important de textiles divers : trois marches, molletons, boulangés et droguets.

• A *Hérisson* et à *Pougne*, à la même époque, 250 pièces de tissus étaient commercialisées annuellement.

• A *Pugny*, vers 1850, fonctionnaient deux petites fabriques artisanales, l'une pour la fabrication de la toile de lin, l'autre produisant seulement de grossières étoffes de laine.

• A la Mounière de *La Chapelle-Seguin*, commune dont le chef-lieu fut transféré à L'Absie en 1836, on a longtemps tissé de grosses flanelles, molletons et tiretaines. Autant de pièces d'étoffes qui se vendaient facilement, la petite bourgade étant autrefois située au bord d'une voie passagère : le grand chemin de Fontenay à Thouars.

• A *Saint-Paul-en-Gâtine*, plusieurs tisserands travaillant à domicile, et pour la plupart l'hiver seulement, fabriquèrent, pendant des siècles, des étoffes faites de laines de médiocre qualité, des serges et droguets en blanc.

A Chicheville, un pittoresque hameau de la commune, aujourd'hui en partie dépeuplé, le père Anicet, l'un des plus adroits artisans du pays, tissait dans sa journée jusqu'à vingt-cinq mètres de baguette ou de molleton de petite largeur, ce qui constituait un véritable tour de force.

• A *La Chapelle-Saint-Laurent*, où existait avant 1780 un bureau de visite et de marque pour les étoffes de laine qui fut supprimé en 1780, on trouvait, vers 1850, 6 métiers pour la toile et 4 pour les droguets. Les étoffes étaient vendues sur place à une clientèle soucieuse, avant tout, de solidité, et aux foires des environs. Le dernier tisserand chapelais travaillait dans la pièce en contrebas d'un creux-de-maison du village de Chenully. Il s'appelait Clément Talbot et cessa son activité quelques années après la guerre de 1914-18. Dans le même hameau on a démoli, il y a quelques années, une vieille cheminée ornée d'un blason avec, de chaque côté d'une fleur de lys naïvement sculptée dans la pierre, deux navettes de tisserands.

• Vers 1802, si l'on en croit le Préfet Dupin, quatre-vingt tisserands confectionnaient à *Airvault*, pour le compte des particuliers de la localité et des environs, des étoffes de laine dites serges, frisons et droguets.

Le dernier fabricant de droguet, M. Claveau, un ancien compagnon du Tour de France, y exerça simultanément, entre 1850-70, les métiers de tisserand, de teinturier et de tailleur d'habits. Il tissait, à la convenance du client, toile, droguet, serge ou boulangé.

Après avoir enduit son tissu de terre à foulon, il la mettait rouir dans la rivière pendant une dizaine de jours afin que s'en resserre la trame. L'étoffe était ensuite soigneusement peignée avec les cardes... remplacées par des têtes de chardons. « Tout neuf et bien peigné le droguet avait alors le même aspect que le velours de laine d'aujourd'hui, en beaucoup plus solide. »

• *Moncoutant* était renommé, dès le XVIIe siècle, pour la qualité de ses tiretaines, généralement confectionnées avec des laines provenant de Saintonge. On en trouvait jusque sur les marchés de Paris et de Lyon. Une vingtaine de fabricants y faisaient fonctionner 200 métiers produisant deux cents pièces par an.

Comme en témoigne le rapport adressé à l'Intendant du Poitou par l'Inspecteur ambulant des Manufactures, M. de Bonneval, Moncoutant réussit à surmonter assez vite le coup très rude porté à ses activités textiles par les

guerres de Religion et plus tard par la révocation, en 1785, de l'édit de Nantes.

En 1733, douze cents ouvriers travaillaient pour le compte de sa manufacture et les 150 métiers du bourg produisaient annuellement de 4.500 à 5.000 pièces.

Avant la Révolution, la bourgade accueillait plusieurs fois l'an un bruyant convoi de soixante à quatre-vingt muletiers bretons dont la venue créait une vive animation. Après un jour ou deux d'un repos bien gagné, les conducteurs partaient avec leurs bêtes chargées de lourds ballots d'étoffes, à destination des grandes foires normandes, celle de Caen en particulier (21).

Ces étoffes dites « breluches » étaient en laine pur fil. Vendues surtout en Normandie, elles l'étaient aussi en Touraine, dans la Mayenne et le Perche, de 34 à 48 sols.

Les tissus dit « trois marches », toute laine, se commercialisaient à Angers et à Nantes. Ceux de très bonne qualité étaient réservés à l'habillement des marins. On utilisait ceux de qualité inférieure pour le calfeutrage des bateaux.

Après la Révolution, les troubles provoqués par l'insurrection vendéenne ayant porté un coup très dur à des fabrications qui assuraient la subsistance de près de la moitié de la population, on se remit à confectionner, mais en quantité beaucoup moindre, des étoffes qui avaient fait la renommée de la localité.

La reprise fut lente et difficile. Les trois quarts des métiers avaient été détruits au cours des incendies. De nombreux tisserands, qui ne combattaient pas tous dans le même camp, avaient péri dans les combats. Chez les pauvres gens, plongés dans une affreuse misère, on regrettait le temps d'avant la « grand'guerre » où un enfant de 4 à 7 ans pouvait gagner de 3 à 6 sols par jour à la manufacture et ensuite un peu plus jusqu'à ce que, à 13 ans, ses parents le louent dans une ferme, comme petit valet.

Vers 1800, malgré la relative rareté des matières premières et le coût élevé de la main-d'œuvre, les activités textiles du chef-lieu de canton s'améliorèrent. Au lieu des laines provenant autrefois d'Egypte et du Nord de la France, on se mit à utiliser des laines des Charentes et aussi des environs de Thouars, Airvault et Loudun.

Au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, les mêmes causes produisant les mêmes effets, les tisserands moncoutantais, comme ceux de Parthenay, furent amenés à ralentir progressivement leurs activités avant de les interrompre tout-à-fait.

• « Avant la Révolution, il y avait aux *Moutiers-sous-Chantemerle*, écrit Dupin dans un ouvrage paru en 1803, une fabrique d'étoffes en laine que l'on nommait cadisés ou molletons du Poitou. Cette fabrique occupait annuellement au moins deux mille individus. Elle n'existe plus. » Il semble bien que le Préfet des Deux-Sèvres, en dépit de l'importance certaine de la manufacture, exagérait en indiquant un chiffre aussi élevé d'employés.

Continuant une déjà longue tradition familiale, M. Roger Desnoues, un industriel épris de son métier, fabriqua à Chantemerle, jusqu'en 1971, et selon des procédés plus modernes que ceux utilisés par ses devanciers, des tissus de laine de qualité.

• En 1796, parmi les citoyens de la petite commune de Pressigny (22) assujettis à la patente, on relève les noms de six tisserands : Pierre Triboire, à la Bontellerie ; Pierre Sauniou, aux Mousses ; Pain et Pierre Ayrault, à Jarzay ; René Ayrault et Pierre Poisnault, au Bourg.

(21) Statistique du canton de Moncoutant, établie vers 1800 à la demande du Préfet Dupin (Archives des Deux-Sèvres, 9 F 5).
(22) Document de notre collection.

• A *Mazières-en-Gâtine*, en 1791, M. Clisson exerçait la profession de foulonnier. Il était classé parmi les propriétaires aisés de la commune. En 1851, on y dénombrait trois tisserands à la Blanchetière, au Beugnon, à la Texerie.

• A *Largeasse*, un peu avant 1850, un parthenaisien, M. Taffoireau, associé à MM. Cartier et Crépeau, fit construire à l'ancien moulin de la Vialière, sur les bords de la Sèvre Nantaise, une vaste usine de deux étages. La manufacture occupait, l'année même de son ouverture : 21 hommes, 9 femmes et 8 enfants de moins de 12 ans.

Les industriels y concentrèrent les divers stades d'une fabrication habituellement dispersés : filature, foulonnage, apprêts.

La nouvelle manufacture occupa jusqu'à 47 employés et la production, à la fin de la meilleure année, s'éleva jusqu'à 50.000 kilos de laine filée.

On crut au succès, et la qualité des laines envoyées à diverses expositions, notamment à celle de Niort en 1855, valurent à la filature de la Vialière de nouveaux clients.

Les difficultés commencèrent avec la crise économique accentuée par le désastre de 1870. Les filateurs gâtineaux en subirent encore plus durement les conséquences, que du fait du recul de l'élevage ovin dans la région, ils se trouvèrent dans l'impossibilité de se procurer sur place suffisamment de matière première. Ils ne parvinrent pas à maintenir des prix compétitifs et, après avoir perdu pas mal d'argent, ils durent, en 1884, fermer les portes de leur entreprise.

La filature de Pompairain

Ils étaient sept frères Blot, originaires d'Etreux, dans l'Aisne.

Les sept jeunes picards combattirent vaillamment avec les armées napoléoniennes. L'un fut tué en Italie. Deux disparurent, on ne sait où et quand, avec les 500.000 morts de la désastreuse campagne de Russie. Hippolyte Blot, capitaine de vaisseau, resta pendant sept ans prisonnier des Anglais. Les trois rescapés, à la chute de l'Empire, déposèrent les armes. Deux, vers 1818, se fixèrent dans les Deux-Sèvres. L'aîné, Louis-Joseph, Colonel au 4e Hussards, avait, aux Cent-Jours, commandé l'escorte accompagnant de Vienne à Paris Napoléon s'en revenant de l'Ile d'Elbe. François-Joseph avait été fait Sous-lieutenant, sur les lieux mêmes du combat, sur le champ de bataille d'Austerlitz où il avait eu trois chevaux tués sous lui.

Les deux frères s'associèrent et installèrent une filature à Châtillon-sur-Thouet après avoir fait l'acquisition de l'ancien moulin de Pompairain (23), proche du bourg et de quelques terrains attenants.

Louis-Joseph et François-Joseph Blot, en passant du métier des armes à celui de filateur, s'inspiraient probablement d'une tradition locale et peut-être même familiale. A Etreux, ce pays de leur enfance où leur père, François Blot, avait, de 1793 à 1795, assumé les fonctions de maire, le nom des Blot est encore représenté (24).

(23) En 1372, Guillaume VII l'Archevêque, seigneur de Parthenay, devint propriétaire du Moulin de Pompairain dont Guy d'Argenton avait été dépouillé comme rebelle.

En 1640, les moulins à eau et à vent de Pompairain furent achetés pour 1.800 livres par le Maréchal de La Meilleraye. En 1782 ils appartenaient au Comte d'Artois et étaient loués 350 livres. Pendant la Révolution, ils furent vendus comme biens nationaux.

(24) Il est malheureusement impossible d'établir la filiation de cette famille Blot avec les Blot de Chatillon-sur-Thouet, car ainsi que nous l'a écrit, le 8 Décembre 1980, le Maire d'Etreux, les registres d'état-civil de la localité ont été détruits en même temps que la Mairie, au cours de la guerre de 1914-18.

A Châtillon-sur-Thouet, où la nouvelle filature ouvrit ses portes en 1821, quatre ou cinq tisserands travaillaient alors pour le compte des particuliers et un moulin à foulonner le drap fonctionnait à Rochette, à quelques centaines de mètres en amont de Pompairain.

En un temps où l'on ne sortait pas volontiers de la routine et alors que, dans la région, on connaissait seulement le filage au rouet, les frères Blot se révélèrent d'audacieux novateurs en créant de toutes pièces une filature mécanique.

Ils dotèrent leurs ateliers d'un matériel moderne, tel qu'aucune autre entreprise du département n'en possédait d'aussi perfectionné. Leur filature devint, rapidement, la plus importante des Deux-Sèvres.

Les machines y étaient mues soit par une roue à aubes d'une force de 20 cv, utilisant l'eau de la rivière, soit, en période de sécheresse, par une chaudière à vapeur de 18 cv.

La manufacture traita, dans les meilleures années, jusqu'à 120.000 kilos de laine. En 1824, Louis-Joseph Blot, soucieux d'accroître l'activité de son entreprise, avait fait l'acquisition, moyennant trois mille francs « payables en espèces métalliques », de l'ancien moulin de Rouget (25), proche de sa manufacture afin d'y installer des ateliers de cardage de laine.

François Joseph Blot

Louis-Joseph Blot mourut à Châtillon en 1830. François-Joseph, alors âgé de 49 ans, assuma seul la direction de l'entreprise. Parthenay lui avait confié le commandement de sa Garde Nationale, fonction dont il s'acquitta avec autant de zèle que d'autorité, notamment en dirigeant à plusieurs reprises des opérations contre les chouans de 1832.

(25) Le moulin de Rouget, ou de Rougier, appartenait jadis au Prieuré Saint-Paul de Parthenay. En 1623, il possédait deux roues à aubes « l'une à froment, l'autre à seigle » desservies par deux biefs (déclaration faite par le prieur René Pidoux, publiée par C.L. Chastang dans « *Le Prieuré de Saint-Paul* » (Bulletin des Amis des Antiquités de Parthenay, n° 12, 1963).

En 1769, les religieux du Prieuré avaient loué le moulin à Louis Cassereau, meunier moyennant « trente livres en argent, trois setiers de seigle et deux canards », mais comme il ne s'acquittait pas de sa redevance il dut quitter les lieux.

En 1771, François Perry, prêtre, prieur, commandataire de Saint-Paul de Parthenay, loua le moulin alors « dégradé et en mauvais état, tant dans les bâtiments que dans les dépendances », à deux garçons meuniers : René Martineau et François Barreau, moyennant la somme de cent livres « plus quatre canets ».

Vendu à la Révolution comme bien national à un sieur Pierre Parent, le moulin de Rouget appartenait, en 1824, à François Gatard, ouvrier filateur et à sa femme, née Madeleine Parent, qui le tenait de ses père et mère. Un moulin à vent se trouvait sur un terrain dépendant du moulin à eau, de même qu'une vieille chapelle en ruines.

(Les actes notariés relatifs au moulin de Rouget ont été obligeamment recopiés à notre intention par M. Théophane Rabouam-Bourdin.)

Sa forte personnalité, son passé militaire, sa réussite commerciale, ses relations, ses convictions libérales et démocratiques qui le situaient dans l'opposition, firent de lui un homme politique en vue. Présenté, avec huit autres candidats, par le Comité Républicain, il fut élu député le 23 mai 1849. Sa non réélection, le 13 mai 1849 — il était alors âgé de soixante-huit ans — mit fin à une carrière politique brève et sans éclat. Il s'était retiré à Niort en 1842. Il y mourut en 1857.

Depuis quelques années, la filature châtillonnaise appartenait au gendre de Louis-Joseph Blot, Auguste Bardet (26), un angevin. N'habitant pas d'une manière constante son château de Pompairain il avait confié la direction de la filature à un homme de métier, Ernest Bouleau, venu d'Etreux, le pays natal des frères Blot.

Dans le compte rendu de l'Exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie organisée à Niort en 1839, Charles Arnauld écrit (27) que « les fils exposés par la manufacture de Pompairain réunissent toutes les qualités qu'exige la laine cardée propre à la fabrication des châles, des flanelles et des articles de nouveautés. Ils ont de la force, de la souplesse, du moëlleux et surtout une grande régularité ».

La filature participa à diverses autres manifestations du même genre, notamment à l'Exposition Universelle de Paris en 1855. Elle y obtint de nombreux diplômes et médailles.

La manufacture de Pompairain occupait habituellement une centaine d'ouvriers qui travaillaient douze heures par jour et auxquels il était parfois demandé, moyennant un supplément de salaire, d'accomplir des heures supplémentaires. 18 enfants, dont 9 de 8 à 12 ans, y travaillaient 13 heures par jour entrecoupées de quelques moments de repos.

Auguste Bardet créa à Pompairain des logements ouvriers. On en comptait huit en 1855. Ils comprenaient deux pièces, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage, avec un jardin et des servitudes. Ils étaient loués cinquante francs par an et un four commun était à la disposition des occupants.

---

(26) Auguste Bardet-Blot exerça les fonctions de Maire de Chatillon-sur-Thouet, pendant quinze ans, de 1872 à 1887. Ayant démissionné il fut remplacé par M. Albert Bertin.

Lui et son épouse participèrent à la reconstruction, à partir de 1876, de l'église paroissiale.

En 1880, le Conseil Municipal de Chatillon accepta un legs de Mme Bardet-Blot en faveur du bureau de bienfaisance, du Conseil de fabrique paroissial et de l'école de filles, tenue par les Sœurs de Sainte-Philomène de Salvert, école fondée par ses soins en 1860 et dont « elle assurait depuis lors l'entretien sans qu'il en coutât rien à la commune ».

En 1888, après le décès de Mme Bardet-Blot, l'assemblée communale accueillit avec reconnaissance un nouveau legs de 10.000 francs destiné aux indigents de Chatillon. Le Docteur Hyacinthe Gaillard, connu lui aussi par son action philanthropique, accepta de soigner les pauvres de la commune moyennant 150 francs par an. Il restait au bureau de bienfaisance un peu plus de 200 francs pour payer les médicaments.

En 1852, au cours de la réception organisée à la Préfecture des Deux-Sèvres à l'occasion du passage de Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la IIe République, le Prince, auquel Auguste Bardet avait été présenté, lui déclara « qu'il éprouvait du plaisir à voir le gendre du brave colonel Blot continuer l'œuvre commencée par son beau-père ». Il ajouta « que c'était encore servir la patrie, en déposant son épée, que de consacrer le reste de son existence à être utile à ses concitoyens et surtout à la classe ouvrière ».

En 1853, M. Bardet-Blot ayant fait sculpter par un artiste niortais, un saint Blaise, patron des ouvriers cardeurs et fileurs de laine, la mise en place de la statue dans l'église de Châtillon et sa bénédiction, furent suivies d'une joyeuse fête populaire avec banquet et bal. Diverses personnalités y participèrent, dont François Blot, co-fondateur de la filature, Colonel d'Empire, ancien Commandant de la Garde Nationale de Parthenay, ancien député, le Sous-Préfet M. Ferrand, le maire de Parthenay M. Audubert, etc. (« *Le Gatinois* », (Journal de l'arrondissement) du 16 octobre 1853).

(27) Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. Tome III, 1838-1839.

(28) Pierre Arches, « Une ville et son maire : Parthenay en 1872 ». Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres. Tome VIII, 3e trimestre 1975. L'auteur prépare une étude sur les conditions de travail et la situation sociale des ouvriers de l'ancienne filature de Pompairain.

En 1854, afin de mieux lutter contre une concurrence devenant de plus en plus pressante, M. Bardet-Blot se décida à moderniser les machines dont la filature avait été dotée trente-trois ans plus tôt.

Ces perfectionnements techniques n'empêchèrent pas la lente décadence de l'entreprise qui, en 1863, ne comptait plus qu'une soixantaine d'ouvriers.

Moins qu'au manque d'audace et de dynamisme des patrons filateurs et à des circonstances économiques défavorables, cet inexorable déclin apparaît dû à la centralisation des grandes industries textiles dans le nord de la France et à leur imbattable puissance commerciale.

Toujours est-il que la filature de Pompairain, dont les effectifs, après 1870, s'étaient réduits d'année en année, dut fermer définitivement ses portes en 1884.

Et six ans plus tard les vastes ateliers de l'ancienne manufacture de laines tombaient sous la pioche des démolisseurs.

***

En 1903, M. Firmin Lemasson ouvrit, côte Saint-Paul, une fabrique de tricots. Ses fils, Maurice et Gaston, lui succédèrent. Après avoir connu une intense activité, notamment de 1914 à 1918, époque pendant laquelle elle travailla pour l'armée, la manufacture qui occupa longtemps une centaine d'ouvrières cessa de fonctionner en 1936.

L'atelier de fabrication artisanale de tricots des frères Hervé, rue de la Saunerie, disparut à son tour, il y a quelques années. C'était le dernier représentant d'une branche annexe d'une industrie locale, jadis fort importante et qui contribua largement pendant huit cents ans à la prospérité de Parthenay.

Maurice POIGNAT.

SOURCES

Archives Nationales — Archives de la Vienne : C.I., liasse 18 et C. 39 — *Archives des Deux-Sèvres — Archives Municipales de Parthenay — Documents de ma collection — Archives Municipales de Châtillon-sur-Thouet.*

Prosper BOISSONNADE : *Essai sur l'Organisation du Travail en Poitou* (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1899 et 1900 • Paul RAVEAU : *Essai sur la Situation Economique et l'état social en Poitou au XVIe siècle.* Paris, Rivière, 1931 • Jean DHONT : *Le Haut Moyen Age (VIIIe-XIe siècles).* Edition française, revue et mise à jour par Michel ROUCHE, Paris, Bordas, 1976 • Claude DUPIN : *Mémoire sur la Statistique du département des Deux-Sèvres.* Niort, P. Plisson, an IX. *Second Mémoire.* Niort, P. Plisson, an X • Léo DESAIVRE : *Les Toiles du Poitou au XVIIe siècle.* Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, 1879-1881 • Louis MERLE : *L'Industrie Drapière de Parthenay au XVIIe siècle.* Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres, tome VIII, 1939-1949 • Louis MERLE : *Manufacture d'Etoffes à Bressuire et à Moncoutant au milieu du XVIIIe siècle.* Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres, tome V, 1926-1930, pages 343-344 • L. BUFFIÈRES (alias Léopold FAVRE) : *Géographie communale des Deux-Sèvres,* Niort (vers 1850) • Bélisaire LEDAIN : « *La Gâtine Historique et Monumentale.* Parthenay, A. Cante, 1897 • Charles d'HOZIER : *Armorial Général du Poitou.* Niort, L. Clouzot, 1884 • Denis GÉNÉROUX : *Journal historique (1567-1576),* Niort, L. Clouzot, 1865 • *Métiers Disparus.* Numéro spécial du Bulletin de la Société d'Etudes Folkloriques du Centre-Ouest, septembre 1973 • Th. RABOUAM-BOURDIN : *Jean-Baptiste de Boyer de la Boissière et l'Industrie à Saint-Loup.* Bulletin de la Société Historique et Archéologique « Les Amis des Antiquités de Parthenay », n° 3, 1954 • Raymond ROUSSEAU : *L'Industrie Drapière à Frontenay-Rohan-Rohan.* Bulletin de la SEFCO, septembre-octobre 1975 • Jeanne VIGNAUX : *Toiles, Tissus et Tisserands.* Bulletin de la SEFCO, avril-juin 1964 • Henri GELIN : *La Tradition Populaire en Poitou et Charentes* (L'Ethnographie Poitevine à l'Exposition de Niort, 1896, chap. V, le Vêtement, Paris, 1897 • Henri GELIN : *L'Industrie du chanvre* dans « Au Temps Passé », tome Ier, Niort, Imprimerie Poitevine, 1922 • Augustine GUÉRIN : *Le Droguet,* dans « Folklore de France », organe de la Confédération Nationale des Groupes Folkloriques Français, n° 124, juillet-août 1972 • Adrien VIOLLEAU : *La Gâtine et Largeasse* », Niort, Imprimerie Nicolas, 1957 • J. DEHERGNE : *Le Bas-Poitou à la veille de la Révolution.* Editions du C.N.R.S., Paris, 1963 • Alfred RICHARD : *Chartes et Documents pour servir à l'histoire de l'Abbaye de Saint-Maixent.* Poitiers, Oudin, 1886.

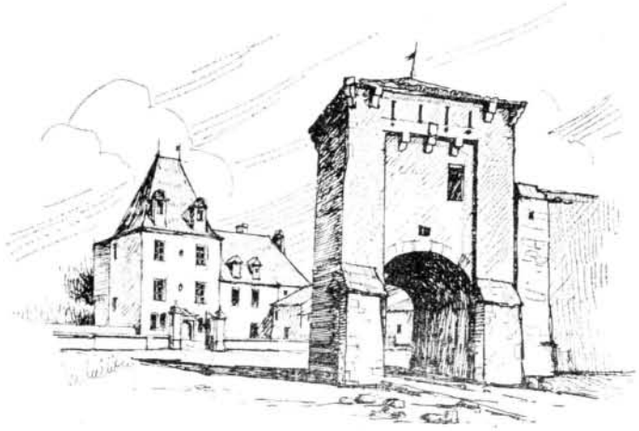

Vieilles demeures de Gâtine

Le château de la Roulière

Le château de la Roulière, la Raoulière, la Raoulière Guiot Claveau, la Roullère ou la Roullière, qui s'élève au bord d'un important étang, faisait autrefois partie de la paroisse de Pompaire et peut-être même de celle de Beaulieu.

Il est ainsi décrit dans un cahier de charges dressé par Me Albert, notaire à Parthenay, le 29 août 1847, précédant une vente du 14 octobre de la même année dont il sera question plus loin.

« Le château auquel on arrive par une grande allée consiste dans un « grand portail situé en face de cette allée, sur lequel il y a une chapelle « et un galetas ; au rez-de-chaussée, à droite du portail, se trouvent une « chambre et l'escalier de la chapelle, à côté de la chapelle il y a une « petite chambre qui servait autrefois de sacristie ; à gauche du portail est « une chambre servant de logement au fermier, grenier au-dessus ; la boulan- « gerie et le four sont à gauche de cette chambre.

« La porte principale du château est en face du grand portail ; le château « se compose : au rez-de-chaussée d'un vestibule, escalier très large, cellier « derrière, corridor à gauche de l'escalier, grande salle et salon ; ces deux « pièces ont vue sur le jardin.

« Au 1er étage : d'une chambre sur le corridor, deux chambres sur la salle « et une sur le salon avec grenier au-dessus.

« L'aile droite est composée au rez-de-chaussée de la cuisine, d'une cham- « bre à côté servant d'office, d'un vestibule, de deux petits cabinets et d'un « corridor conduisant au salon, une chambre de domestique avec grenier et « galetas au-dessus ; à la suite de ces bâtiments se trouvent les écuries, toits « et une vaste grange.

« L'aile gauche est composée de plusieurs toits avec grenier sur les deux « principaux.

« Tous ces bâtiments entourent une vaste cour et confrontent par le devant « à la grande allée et à deux cours, par le derrière à un beau jardin, sur la « gauche aux anciens fossés du château, sur la droite à un petit jardin et à « l'étang.

« La contenance de la cour et des bâtiments est de 38 ares 20 centiares... »

De tous ces bâtiments, il ne reste plus aujourd'hui qu'un pavillon carré couvert d'une toiture d'ardoise très aiguë qui peut remonter aux premières années du XVIIe siècle. On entre dans ce pavillon par une jolie porte au fronton triangulaire de chaque côté de laquelle se trouvent deux fenêtres géminées. Au-dessus de cette porte devait être encastré le blason du seigneur et au-dessus encore on voit un grand rectangle qui vraisemblablement devait être un cadran solaire.

Le long de l'étang s'étend une aile beaucoup plus récente qui renferme une belle cheminée d'époque Régence.

Quant à la curieuse poterne garnie de machicoulis qui, de construction plus ancienne, servait autrefois d'entrée à la cour du château elle s'est écroulée vers 1920 et cette disparition est bien regrettable.

D'après Bélisaire Ledain, la Roulière relevait du fief Aguillon possédé en 1549 par Jacques Poignand, Seigneur de la Touche Aury et en 1648 par Pierre Pouget, aussi Seigneur de la Touche Aury ; le fief Aguillon relevait de la Crolaye, paroisse de Beaulieu ; la Crolaye était un arrière fief relevant de la Marche de Chalandray, laquelle relevait directement de la Baronnie de Parthenay.

Cependant, ces mouvances furent sans doute modifiées puisqu'en 1672, aveu de la Touche Aury fut rendu directement au Maréchal de la Meilleraye et qu'en 1750 et en 1789 Joachim et Joachim Antoine de Lauzon rendaient aveu de la Roulière aux Seigneurs de la Touche Aury.

Quant à la Grande Roche, paroisse de Pompaire, dépendant de la Roulière, elle relevait directement de la Baronnie de Parthenay.

Mention est faite de la Roullière dans un accord passé le 24 juin 1395 entre Pierre de la Chapellerie et Noble homme Guillaume de la Roche, chevalier, sire de la Roche près Moilleron, par suite de la demande que faisait led. de la Chapellerie à cause de Jeanne Pouvrelle, sa femme, notamment d'une foy et hommage pour deux borderies de terre, la Raoulière Guiot Claveau, tenant au terroir de la Touche Aury et la Guyllain, tenant aussi à la Touche Aury et à la Corolaye, avec les services, c'est-à-dire deux chevaux de 60 sous chacun, dûs pour le décès de Jean Fèvre, jadis mari de lad. Pouvrelle, deux autres de service, aussi chacun de 60 sous, pour le mariage dud. de la Chapellerie et de lad. Jeanne etc... A la suite desquels accords les hommages plains furent faits en la cour du scel en la châtellenie de Parthenay (archives de la Barre, tome II, p. 147).

En 1401, on cite un certain Jean Pizon, comme étant seigneur de la Roulière, mais nous ne savons s'il s'agit de la Roulière de Pompaire, ce nom étant assez répandu.

Catherine Eschallard, Dame de la Boulaye, mariée en 1422 à Thibaud Goulard puis à Jean de Daillon, morte en 1478, était aussi qualifiée Dame de Daillon et de la Roulière (même source, tome II, p. 475).

Sa succession fut partagée en 1479 et l'hôtel de la Roulière fut attribué à Jean Eschallard, son neveu (id. p. 473).

Cependant, en 1491, Christophe Aisse ou Asse (1) chevalier, conseiller et chambellan de Charles VIII, fils de Jean Asse, Sgr du Plessis. paroisse d'Augé

(1) Les Asse portaient : d'azur à 3 aiglettes d'or becquées et armées de gueules.

et de Suzanne Eschallard prend le titre de seigneur de la Roulière (2) ; il était époux de Françoise Olivier, alias d'Ommes, qui était veuve en 1499.

En 1502, Françoise Olivier était dite Dame de la Roulière.

Ils eurent pour fils Adrien, chevalier, seigneur de la Roulière, lequel n'eut qu'une fille Anne Dame de la Roulière mariée à René de Thoury ou Thory (3) écuyer, Sgr de Boumoye, qui devint ainsi Seigneur de la Roulière et vivait encore en 1549.

De ce mariage naquirent entre autres enfants : 1°) Madeleine de Thory, qui devint épouse le 5 juillet 1558 de Philippe Janvre, éc. Sgr de la Bouchetière... et qui reçut en dot 300 livres de rente sur la Seigneurie de la Roulière, 2°) et Antoine de Thory qui mourut de mort naturelle au camp de La Rochelle et dont le corps fut amené à Pompaire le dimanche 5 avril 1573 ; il était chevalier de l'ordre du Roy, Sgr de Boumoy et de la Roulière ; de Pompaire son corps fut ramené à Boumoy près Saumur.

Du début du XVIIe siècle et jusqu'à la Révolution, la terre de la Roulière appartint à la famille de Lauzon.

Ce fut vraisemblablement Hilaire ou Hilairette BOYNET, veuve de François de Lauzon, vivant Sgr de Mazay et de Lirec, qui fit l'acquisition de la Roulière de Pierre d'Ambesaigues, devant Brethet et Morineau notaires à Poitiers par acte du 11 juin 1596, pièce indiquée par Beauchet-Filleau mais que l'on ne retrouve pas aux Archives de la Vienne ; la Roulière est alors dite paroisse de Beaulieu.

Jean de Lauzon, éc. fils de François et d'Hilaire Boynet, sa 2e épouse, est dit Sgr de la Roulière, la Touche, la Pipardière ; il était conseiller du roi, conservateur des privilèges royaux de l'Université de Poitiers, puis Trésorier de France au bureau des finances de Poitiers. En 1584, il épousa Marguerite de Cujac et fit son testament en la forme olographe le 3 février 1627. Par ce testament, il laissait à son épouse, d'après Beauchet-Filleau, la jouissance de tous ses biens et léguait notamment à Jean de Lauzon, son fils, la moitié des terres et seigneuries de la Poupardière, la Touche et la Roulière (sur une copie que nous possédons, on lirait plutôt la Pottière, mais peut-être est-ce une erreur de copiste) il laissait également à Joseph Jouslard Sgr d'Ayron, son gendre, « la somme de 1 300 livres, une fois payée, pour le soin et peine qu'il a pris pour mes procès concernant la Rouillère ».

Jean de Lauzon et Marguerite de Cujac eurent au moins neuf enfants, l'aîné mourut sans postérité, le deuxième aussi prénommé Jean, devint Sgr de Prémilly, la Poupardière et la Roulière ; il épousa en 1629 Suzanne Garnier, fille de Pierre, bailly de Gâtine et mourut en 1668. Un inventaire fut dressé après son décès en date au commencement du 24 mai 1668. Le 6 juin même année les parties se transportèrent en vue de sa continuation en la maison de la « Rouillière » paroisse de Beaulieu, où comparu Louis Bouvier, fermier judiciaire de lad maison ayant charge de François de Lauzon, éc. sr de Chaumeil, de présenter tous les meubles et titres qui appartenaient à défunt Jean de Lauzon, vivant Sr de Prémilly.

François de Lauzon, éc. Sgr de Chaumeil, deuxième des cinq enfants issus de ce mariage, né en 1641, époux de Marguerite Richier, fit le 31 décembre 1687, par acte de Vézien, notaire à Poitiers, au nom de Jacques de Lauzon, son fils, le retrait lignager, de la maison de la Roulière, sur Charles de Vaucelles, éc. Sgr de la Razilière, lequel avait acquis lad. maison par décret fait sur une saisie réelle au préjudice de Mre Jean de Lauzon, vivant chevalier, Sgr de la Roulière, son aïeul.

(2) Il l'était dès avril 1490 puisqu'à cette époque, il faisait bâtir une chapelle au château de la Roulière (Archives historiques du Poitou, tome 50, p. 183).
(3) de Thory porte : d'argent au lion de gueules.

Jacques de Lauzon devint donc Sgr de la Roulière. Le 28 août 1699, (Archives nationales P 436 4) il fit et rendit foy et hommage lige au Roi pour sa seigneurie de la Grande Roche, paroisse de Pompaire, tenue de Sa Majesté, à cause de sa baronnie de Parthenay alors réunie à la couronne. Le 26 juin 1727 il rendait aveu du même hôtel et maison noble de la Grande Roche et du ténement de la Léomière avec toutes leurs dépendances à Paul Jules de Mazarin, duc de Mazarin et de Ruzé, à cause de son duché de la Meilleraye, lesquels biens avaient été acquis en même temps que la Roulière par acte de rétrocession consenti par Mre Charles de Vaucelle.

Jacques de Lauzon avait épousé en 1697 Marie Thérèse Constant fille de François, Sgr de Mons. Quatre enfants naquirent de ce mariage, le 1er Jacques François né en 1697 chev. fut qualifié Sgr de la Roulière et de la Bertrandière (de Pompaire) il mourut en 1738 avant son père, sans postérité, le 2e, Joachim né en 1699 fut Sgr de la Roulière, garde du corps du Roi de 1719 à 1728. En 1727 il épousa Catherine Chauvin, fille de Gabriel éc. et de Suzanne Morin, il en eut au moins neuf enfants dont cinq seulement survécurent et parmi eux, Joachim Antoine ci-après. Joachim de Lauzon mourut à la Roulière le 3 août 1760 ; le 16 juillet 1750, il avait rendu aveu de la Roulière à Me Augustin Ollivier, Sr de la Barrière, bourgeois de Parthenay et Dlle Geneviève Chaboceau, son épouse, Dame du chef de sa mère, Marie Pouget, de la maison noble et Sgrie de la Touche Aury et fief Eguillon, en la paroisse de Chapelle Bertrand et autres environnantes, le tout à cause du fief Eguillon (ou Aguillon) réuni à la Sgrie de la Touche Aury ; lesdits immeubles comprenant notamment l'hôtel, maison et place forte de la Roulière, deux tours, les bâtiments en dépendant, plus un jardin attenant à l'hôtel, le tout entouré de fossés... échus à Joachim de Lauzon de la succession de Jacques de Lauzon, son père, qui les possédait aussi, est-il dit dans cet aveu, à titre successif de Mre François de Lauzon, chevalier, Sgr de Chaumeil, son père.

Le 15 septembre 1754 le même Jouachim de Lauzon, chevalier, Sgr du chasteau de la Roulière, haute justice du Chêne et place forte de la Bretrandière et autres lieux, fit une requête à l'Assemblée générale des manants et habitants de la paroisse de Pompaire tenue sous le ballet de la principale porte d'entrée de l'église, à l'issue de la Sainte Messe célébrée par Mre René COYRAULT, prestre curé de lad. paroisse, « pour faire placer un banc dans un endroit de l'église, ce qu'il n'avait voulu faire sans prendre l'avis et le consentement des Sr Curé et habitants ». L'autorisation lui fut donnée de faire mettre devant l'autel de la Ste Vierge un banc de six pieds de large et de six pieds et demi de long sous la condition expresse qu'il paierait par année à la fabrique de ce lieu la somme de 20 sols (acte Me Andrieux, notaire à Parthenay).

Joachim Antoine de Lauzon, fils des précédents, dit « le Comte de Lauzon », chev. Sgr de la Roulière, Moucheray, la Bertrandière, Péré, Lhérigondeau, Pompaire... fut baptisé à Pompaire le 17 août 1737, il habitait ordinairement en la Ville de Niort, paroisse Notre Dame, il devint cornette au régiment des Cars-Cavalerie, il prit part à la guerre de sept ans, puis fut nommé en 1780 capitaine des chasses du Comte d'Artois. En 1789, il se fit représenter à l'assemblée de la noblesse, il suivit l'armée vendéenne et fut inscrit sur la liste des émigrés ; il servit comme volontaire à la 2e Cie à cheval des gentilshommes du Poitou. Il avait épousé en 1761, Jeanne Françoise Piet, fille de Jacques Joseph, éc. Sgr de Piedfont, Péré etc... et de Françoise Piet, dont il eut postérité.

Le 5 juin 1789, il rendit aveu à Charles Augustin Olivier de la Barrière, bourgeois, demeurant au logis noble de la Touche Aury, à cause de son fief Aguillon, tenu par hommage plain du fief de la Crolay, de son hôtel, maison noble et place forte de la Roulière, le tout assis paroisses de Beaulieu, Pom-

paire et Chapelle Bertrand et reconnu par deux nommées, l'une reçue par Mondette (?) notaire le 1er février 1519, l'autre reçue par Rigault et Depardieu, notaire, le 23 février 1648 (1).

Le 14 juillet 1789 et la nuit du 4 août étaient tout proches ! et cet aveu fut sans doute l'un des derniers actes que fit Joachim de Lauzon en tant que Seigneur de la Roulière... (2).

Joachim de Lauzon ayant émigré ses biens furent décrétés biens nationaux et mis en vente.

La métairie de la Roulière, la métairie de la Roche et la métairie de la Garrelière, qui composaient le domaine de la Roulière, furent acquises par M. Louis René Cherbonnier, époux de Mme Jeanne Bisson, mariés par contrat Mes Allard et Pineau, notaires à Parthenay, du 26 novembre 1787.

— la métairie de la Roulière et autres biens, en commun avec M. Antoine Ardouin, propriétaire, demeurant à Parthenay le Vieux, aux termes de trois procès verbaux de l'Administration du district de Parthenay en date des 4 germinal et 26 prairial an II (24 mars 1794 et 14 juin 1794).

— la métairie de la Roche pour l'avoir acquise par autre procès verbal du 14 brumaire an IV (5 novembre 1795).

— et la métairie de la Garrelière aussi par procès verbal du même jour.

M. Ardouin qui était propriétaire d'une moitié de la métairie de la Roulière céda tous ses droits à M. Cherbonnier par acte de Mes Petit et Verrière, notaires à Parthenay du 19 thermidor an IX (7 août 1801).

M. Cherbonnier est décédé sans postérité laissant pour héritiers ses trois neveux :

— M. François Garsuault, propriétaire, demeurant à Mélier, Cne de Gourgé.

— M. Jean Bernard, propriétaire et Dame Madeleine Garsuault, son épouse, demeurant à Lageon, alors Cne de la Boissière Thouarsaise.

— et Mme Françoise Garsuault, veuve de M. Jacques Proux, propriétaire, demeurant à Airvault.

Enfants de François Garsuault et de Marie Françoise Cherbonnier.

Aux termes d'un acte reçu par Me Ardouin, notaire à Parthenay, le 5 janvier 1832, il fut procédé entre Mme veuve Cherbonnier et les héritiers de son mari au partage tant de la communauté ayant existé entre eux que de la succession de M. Cherbonnier et par l'effet de ce partage, le domaine de la Roulière a été attribué à Mme veuve Cherbonnier.

Mme veuve Cherbonnier née Bisson est elle-même décédée à Parthenay le 10 juillet 1847 sans enfants, laissant pour légataires universels six neveux : MM. Hervé et Dominique Bisson, Mmes Chaigneaud, Bocquiault, Roullin et Proust et ce aux termes de son testament en date du 16 août 1844 déposé pour minute à Me Albert, notaire à Parthenay le 12 juillet 1847.

En raison de cette indivision, le domaine de la Roulière fut mis en vente par procès verbal de Me Albert du 14 octobre 1847 sur la mise à prix fixée par un jugement :

— le château et la métairie de la Roulière, de	64 000 00
— la métairie de la Roche, de	36 000 00
— et la métairie de la Garrelière, de	30 000 00
Ensemble	130 000 00

(1) Il existait autrefois à la Touche Aury d'autres titres concernant la Roulière des années 1466, 1582, 1648 et 1788, lesquels ont malheureusement disparu.

(2) Les de Lauzon portent : d'azur à 3 serpents arrondis d'argent se mordant la queue (la branche des barons de la Poupardière charge l'écu d'une bordure de gueules surchargée de six besans d'or) (Riestap).

Sous la condition qu'après la vente de ces trois lots en détail, ils seraient réunis et criés ensemble sur la mise à prix résultant de l'adjudication.

Le 1er lot fut adjugé à M. François Ricochon, propriétaire et Mme Rose Bazille, son épouse, demeurant ensemble à Parthenay, moyennant le prix de 66 300 F.

Le deuxième lot fut adjugé aux mêmes moyennant la somme de 36 100 F.

Le 3e lot ne trouva pas d'acquéreur.

Puis, la propriété de la Roulière fut remise en vente sur la mise à prix de 132 400 F mais, aucune enchère n'ayant été portée, la métairie et dépendances de la Roulière et la métairie de la Roche furent adjugées définitivement à M. et Mme Ricochon.

Aux termes d'un autre procès verbal en date du 25 novembre 1847, Me Albert mit en vente à nouveau la métairie de la Garrelière sur la mise à prix de 28 000 F et cette propriété fut adjugée à M. Henri AMIRAULD, maître de postes demeurant à Loudun pour la somme de 30 200 F.

Selon les déclarations de M. Amirauld cette acquisition avait été faite moitié pour M. Eugène Amirauld, son fils, maître de postes à Parthenay et Mme Joséphine Catherine Moulinet, son épouse, et moitié pour M. Antoine Girault, propriétaire, demeurant à la Grande Carinière, Cne de Pompaire, tant pour lui que pour MM. Charles Antoine Girault et René Claude Girault, ses deux enfants mineurs, lesquels procédèrent aussitôt au partage de lad. métairie.

M. et Mme Ricochon sont décédés à Parthenay, l'épouse le 15 janvier 1857 et le mari le 14 avril 1862.

Deux enfants étaient issus de leur union :

— Clorinde Germaine Ricochon, devenue épouse de M. Charles Collon.

— et Rose Delphine Ricochon, mariée à M. Louis Prudent Allard, notaire, avec lequel elle demeurait à Verruyes.

Mme Allard née Ricochon est elle-même décédée à Parthenay le 30 avril 1857 laissant pour seul héritier M. Prudent Delphin Allard, son fils.

Par suite tant d'une liquidation partage reçue par Me Albert, notaire à Parthenay, le 25 août 1857, que du testament de M. Ricochon et du partage des biens dépendant de la succession de ce dernier en date du 3 mars 1863, la métairie de la Roulière et la métairie de la Roche furent attribuées à M. Prudent Delphin Allard, petit fils des époux Ricochon.

Suivant acte reçu par Mes Jamain et Thomas notaires à Parthenay les 15 et 22 novembre 1899, M. Prudent Delphin Allard, propriétaire et Mme Marie Zélie Théodorine Aimée Aligand, son épouse, demeurant ensemble à la Villedieu, canton d'Aulnay, ont vendu à M. Hyacinthe Frère (1) propriétaire cultivateur et Mme Clémentine Brit, son épouse, demeurant ensemble à la Chaussée, Cne de Gourgé, la plus grande partie de la propriété de la Roulière, soit le château et diverses terres Cnes de la Chapelle Bertrand et Pompaire d'une contenance d'environ 51 hectares.

M. Désiré Hyacinthe Frère décédé en 1939 et son épouse ne laissèrent qu'une fille Marie Thérèse épouse de M. Emmanuel Jérôme Ernest Masteau, officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, commandant en retraite, tous les deux décédés.

La propriété de la Roulière appartient aujourd'hui à M. Michel Masteau, l'un de leurs deux enfants.

Th. Rabouam Bourdin.

(1) Descendant d'une ancienne famille ayant habité St-Loup au XVIe s. puis la Prévôté de Monteil en St-Généroux où les Frère étaient qualifiés Sgrs d'Argentine et de Boisvert. Au XVIIIe s. la branche dont descendait Hyacinthe Frère était installée à Lamairé.

Noms de rues et vie politique à Parthenay

(1794 - 1941)

Les noms des rues, des places, des faubourgs donnent son identité à chaque ville, sa poésie parfois. Ancrés dans les habitudes, les cœurs ou les souvenirs, ils varient peu. Il arrive cependant que d'importants changements aient lieu. Il en a été ainsi à Parthenay à trois reprises entre 1794 et 1941. L'étude de ces modifications éclaire l'histoire locale et même nationale.

I. — AN II : PARTHENAY, VILLE « SANS-CULOTTE »

Le 13 pluviose de l'an II (21 février 1794), les élus de Parthenay décident de changer les noms des rues. Les motifs invoqués sont les suivants :

« *Plusieurs rues et places portent des noms qui rappellent l'imbécilité ou le fanatisme qui avaient guidé les citoyens sous l'ancien gouvernement, quelques-uns portant même des noms proscrits de rois ; ils ont proposé d'y substituer des noms de citoyens qui se sont immortalisés par leurs talents et leurs bravoures, ainsi que ceux de la vertu et de la raison.*

« *Le Conseil Général a unanimement arrêté que toutes les rues et places de cette commune qui portent des noms de rois, saints ou autres insignifiants, seront changés et qu'on y substituera les noms des citoyens qui, par leurs talents, leur bravoure et leur amour pour la patrie, se sont immortalisés par des actions éclatantes et dont le ressouvenir puisse rappeler sans cesse aux passants ce qu'ils ont fait pour le maintien de la liberté et le salut de la République.* »

Bouchet, un médecin, et l'ancien député de l'Assemblée Législative, l'avocat Chasteau sont désignés pour préparer ce travail.

Voici les changements adoptés :

Faubourg du Marchioux	Canton Martial
Rue du faubourg Marchioux	Rue Martiale
Porte du Marchioux	Porte Martiale
Grande-Rue jusqu'à la place	Rue de la Liberté
Canton et Place Saint-Laurent	Place de la Raison
Canton des Bancs	Canton de la Fraternité
Rue Chêne-Vert	Rue de l'Unité
Porte du Sépulcre	Porte l'Unité
Faubourg du Sépulcre	Canton de l'Unité
Parthenay-le-Vieux	Canton de la Réunion
Faubourg Saint-Paul	Canton du Bonnet-Rouge

Rue Morin	Rue Ça ira
Canton de la Place	Place de la Révolution
Rue Petite-Saunerie	Rue des Piques
Rue Grande-Saunerie	Rue de la Convention
Rue du Bel-Ange	Rue Carmagnole
Rue Grande-Boucherie	Rue du Peuple
Rue Grand-Four	Rue de l'Humanité
Rue des Trois-Rois	Rue Tricolore
Rue Tête du Cheval	Rue Jean-Jacques-Rousseau
Canton des Poids-et-Farines	Place de l'Egalité
Rue Bourg-Belais	Rue de l'Egalité
Porte Bourg-Belais	Porte de l'Egalité
Faubourg Belais	Canton de l'Egalité
Rue du Cerf	Rue Civique
Rue Bombarde	Rue du Canon
Rue des Cordeliers	Rue Le Pelletier
Rue Saint-François	Rue Marat
Canton de la Juiverie	Rue Simonneau
Rue Boisdin	Canton de la Loi
Canton et Rue du Vauvert	Canton et Rue de la Montagne
Rue La Vau Saint-Jacques	Rue de la Révolution
Porte de Saint-Jacques	Porte Révolutionnaire
Faubourg Saint-Jacques	Canton des Sans-Culottes
Rue de la Citadelle	Rue de la République
Place du Château	Place de la République
Place du Marché	Place Nationale
Rue du Château	Rue de la Surveillance
Rue de Godineau	Rue de la Redoute

(Publié par Georges Picard, *Histoire de Parthenay pendant la Révolution*, Parthenay, 1934, pp. 133-134).

1) La République « de la vertu et de la raison ».

Ainsi, comme il était prévu, les témoignages de l'Ancien Régime ont été éliminés.

A la place, les principes nouveaux. Parthenay est ville d'une République née d'une Révolution à laquelle la Convention, grâce à l'action de la Montagne, a donné tout son sens.

Les noms de rues sont gravés sur des plaques en fer blanc. Ainsi le passant qui sait lire peut en se promenant dans la ville, se remémorer les hauts faits de la Révolution — de même les sculptures et les peintures avaient, pendant des siècles, instruit les fidèles.

A Parthenay, on a donné le nom de la Révolution à la rue la plus active, la rue de la Vau Saint-Jacques qui, comme sa porte majestueuse, rappelait le souvenir des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

Nous n'insisterons pas sur certains termes bien connus. D'autres peuvent paraître abstraits ou sont trompeurs alors qu'ils recouvrent des réalités bien précises pour les contemporains. Ainsi la Réunion évoque l'un des mouvements essentiels de la Révolution naissante : celui de la Fédération.

Ce dernier terme a été abandonné car trop proche du fédéralisme qui combat la Convention.

L'appellation donnée au Marchioux n'est pas due au hasard : c'est par ce faubourg que sont arrivées en 1793 les troupes de Westermann. Elles vont

délivrer Parthenay et poursuivre leur marche victorieuse dans les cantons voisins encore aux mains des Vendéens.

Enfin, en cette période de « Terreur », malheur à ceux qui refusent la loi, issue du peuple souverain : le comportement civique de chacun, surtout s'il est élu, est l'objet d'une étroite surveillance.

Un monde nouveau donc, où la Raison triomphe. Un culte lui est consacré. A Paris, c'est Notre-Dame qui devient le temple de la Raison, à Parthenay c'est l'église Saint-Laurent.

2) Le militant : le sans-culotte.

Mais le choix des noms met surtout en valeur le militant de base : le sans-culotte. On découvre sa coiffure, le bonnet rouge, sa veste, la carmagnole, son arme, la pique, un de ses chants, le « Ça Ira ». De même le lien entre Jean-Jacques Rousseau et certains aspects de la sans-culotterie a été maintes fois souligné.

L'Unité, nom donné à une rue, à une porte et à un canton fait aussi partie du vocabulaire du sans-culotte. L'historien Albert Soboul a pu écrire qu'elle est « l'un des mobiles de son action politique... Il s'en fera une conception quasi mystique... une arme politique, gage et moyen de victoire » contre l'aristocratie.

Le sans-culotte lutte pour la liberté, pour la fraternité, mais il met l'égalité à la première place : « Cette passion égalitaire distingue le sans-culotte non seulement du girondin, du modéré, mais du montagnard et même du jacobin, pareillement soucieux de hiérarchie sociale » (A. Soboul).

3) Les citoyens « qui se sont immortalisés ».

La religion traditionnelle, le « fanatisme », est bannie. Un nouveau culte apparaît : celui des martyrs de la Liberté. Le culte par excellence est celui de Le Pelletier et de Marat. Des rues portent leur nom. Le nom de Chalier, l'autre « saint républicain » est oublié, mais le plus souvent l'Ouest l'ignore. Par contre, il est étonnant de voir sur cette liste le nom de Simonneau. Maire d'Etampes, il avait été tué par la foule en 1791 pour avoir voulu faire appliquer la loi sur les subsistances. Le gouvernement décida une grande cérémonie en son honneur. Elle fut condamnée par Robespierre.

Ces changements de noms ne sont pas propres à Parthenay évidemment. Comme dans les autres villes, ils participent d'une révolution culturelle qui doit faire table rase du passé. La déchristianisation en est un élément essentiel. Pour en rester aux modifications toponymiques, il n'y avait aucune raison d'abandonner le nom de la ville, alors que la commune voisine de Saint-Loup devient Voltaire. Par contre, on devait s'attaquer au nom des rues. On l'a fait et sans doute plus qu'ailleurs. La ville est aux portes de la « Vendée militaire ». Les révolutionnaires locaux, des robins, des artisans, sont d'autant plus actifs qu'ils ont été les victimes des royalistes en 1793. Parthenay doit être un phare républicain. Certes quelques mois plus tard d'autres tendances l'emportent. Mais il y aura toujours un noyau « sans-culotte » dans la ville. En 1909, dans un autre contexte, il réapparaît.

II. — 1909-1940 : PARTHENAY, FILLE AINÉE DE LA RÉPUBLIQUE RADICALE

1) 1909 : au temps de Louis Aguillon.

En 1909, Parthenay a pour maire le Sénateur Louis Aguillon : 58 ans, ancien ouvrier tanneur, républicain sans faille, anticlérical convaincu, franc-

maçon efficace. Il a su, dans sa ville natale et dans l'arrondissement mener les radicaux à la victoire, tandis que les « Blancs » restent maîtres d'un Bocage nourri de souvenirs vendéens. A l'initiative de son Maire, la municipalité parthenaisienne renoue avec la Révolution en débaptisant des rues et les faubourgs. Ses choix sont révélateurs :

Nouveaux noms des rues :

Faubourg Saint-Jacques	Faubourg du 14-Juillet
Rue Delavault-Saint-Jacques	Rue du 14-Juillet
Rue Saint-Nicolas	Rue Parmentier
Rue Moque-Souris	Rue des Pyramides
Rue du Puits-Saint-Jean et Rue Grande-Dégagée	Rue Cambronne
Place du Veauvert	Place 14-Juillet
Rue des Veaux	Rue de la Montagne
Rue Saint-François	Rue Baudin
Rue du Crédo	Rue Michel-Servet
Place Saint-Laurent	Place Danton
Rue Saint-Laurent	Rue Danton
Rue du Petit-Maure	Rue Béranger
Rue des Trois-Rois	Rue des Trois-Couleurs
Rue du Pinier	Rue Barra
Faubourg Belais	Faubourg Kléber
Faubourg Marchioux	Faubourg Westermann
Place du Marchioux	Place du Champ-de-Foire
Rue Taillepied	Rue Arthur-Ranc
Rue de Paille	Rue Dassier
Faubourg Sépulcre	Faubourg Lazare-Hoche
Rue du Pied-de-Bouc	Rue Docteur-Ledain
Faubourg Saint-Paul	Faubourg Barbès
Rue Barrabas	Rue Garibaldi
Rue Neuve dite des Cornes	Rue des Tanneurs
Rue du Romarin	Rue Ganne
Rue des Ecoles	Rue Jean-Macé
Place Prépouillet	Place de la Liberté
Rue des Boucheries	Rue Ernest-Renan
Rue du Cerf	Rue Jean-Jacques-Rousseau
Rue d'Enfer	Rue Gutenberg
Côte de Saint-Paul	Rue Barbès
Rue du Toit-à-l'Ane (vieux Parthenay)	Rue Mazagran
Rue partant de la Place de Prépouillet et allant à l'arrêt du tramway (La Maladrerie)	Boulevard de la Liberté
Chemin de la place de Prépouillet à l'usine	Rue Etienne-Dolet
Chemin partant de l'angle de la route de Poitiers et rejoignant le chemin de l'usine	Rue Pasteur
Ancien chemin de Thénezay, de la rue du Jardin Public à l'avenue de la Gare y compris l'impasse	Rue de Chateaudun
Route partant et allant jusqu'au Cimetière en longeant la ligne du Chemin de Fer	Boulevard Edgar-Quinet

(Echo de Parthenay, 24 octobre 1909.)

Les choix de Louis Aguillon peuvent paraître assez hétéroclites. En fait on distingue aisément les principes qui l'ont guidé.

En premier lieu, il a voulu rendre hommage à la Révolution. Le 14 juillet, jour de la fête nationale depuis 1880, a une place privilégiée : cette appellation est d'ailleurs donnée au quartier de la Basse Ville le plus populaire et le plus constant dans ses votes à gauche — l'ancien canton des Sans-Culottes de l'an II.

Le sort de la Première République s'est joué, entre autres, dans la région. Aussi Louis Aguillon a-t-il honoré ceux qui ont conduit les armées républicaines à la victoire dans les guerres de Vendée : les généraux Hoche, Kléber, Westermann. Nous avons déjà souligné le rôle de ce dernier. Son nom est d'ailleurs lié, comme celui de Kléber, à l'histoire de la famille de Louis Aguillon. En effet, si l'on en croit celui-ci, à l'époque de ces combats décisifs, son grand-père maternel, Louis Auriau, tanneur de son état, aurait présidé une séance du conseil municipal avec, comme assesseurs, ces deux généraux.

Avec de pareils noms pour les faubourgs, le sénateur-maire de Parthenay donne une auréole révolutionnaire à sa ville natale. Il n'oublie pas d'ailleurs le jeune Barra dont la mort héroïque est donnée en exemple dans tous les manuels scolaires de l'école laïque.

Par contre, Louis Aguillon agit avec parcimonie à l'égard des hommes politiques. Seul Danton trouve grâce à ses yeux : c'est un choix de radical-socialiste. Cela correspond à l'image que l'historien Alphonse Aulard a donnée de ce grand tribun. Aulard est d'ailleurs un militant radical-socialiste ; lors de l'affaire Dreyfus il a adhéré à la Société des Droits de l'Homme dont une section a été créée à Parthenay par Louis Aguillon. Celui-ci, de deux ans son cadet, connaît son Histoire politique de la Révolution française parue en 1901 et qui a eu un grand retentissement. Or voici ce qu'écrit l'historien Jacques Godechot : « Toutes les sympathies d'Aulard vont incontestablement à Danton... (qui) apparaît ainsi en quelque sorte comme l'ancêtre du parti radical-socialiste, le parti de la conciliation sous la Troisième République, comme le prédecesseur et le modèle de Gambetta ».

En donnant le nom d'une rue à la bataille des Pyramides, Louis Aguillon veut rappeler le souvenir d'une victoire remportée hors de nos frontières par les soldats de la Première République. Parce qu'elle évoque cette terre d'Afrique où la France vient d'établir de vastes colonies ? (et cela expliquerait le choix de Mazagran, haut fait d'armes français en Algérie qui date de 1840).

De même, dans le choix du général Cambronne, il ne s'agit pas d'honorer l'Empire, un régime que condamne Louis Aguillon. Celui-ci était un grand lecteur de Victor Hugo. Or, l'auteur des « Misérables » a donné de la fameuse réponse aux Anglais du général Cambronne un commentaire qui doit expliquer la décision du maire parthenaisien : « Cette parole du dédain titanique, Cambronne ne la jette pas seulement à l'Europe au nom de l'Empire, ce serait peu ; il la jette au passé au nom de la Révolution. On l'entend et on reconnaît dans Cambronne la vieille âme des géants. Il semble que c'est Danton qui parle ou Kléber qui rugit ».

La municipalité ne s'est pas contentée de célébrer les Grands Ancêtres. Elle a voulu récompenser tous ceux qui ont aidé à la victoire des idées républicaines au XIXe siècle. Là encore, les choix personnels du maire de Parthenay ont été déterminants.

Barbès n'est pas l'un des maîtres à penser du parti radical. Mais, il faut se souvenir que dans les années quarante le père de Louis Aguillon avait passé six ans de sa jeunesse à Paris. Il y avait fréquenté les milieux républicains et socialistes. Barbès était alors l'un des opposants les plus remarquables. De la même façon, Louis Aguillon a dû connaître les œuvres de

Béranger, d'autant plus qu'on devait les chanter dans le cabaret du faubourg du Sépulcre que son père, également tailleur d'habits, posséda un temps.

Pour la famille Aguillon comme pour tous les républicains, le Second Empire avait ignominieusement mis fin aux espérances de la République de 1848. Le 2 décembre 1851 était une date noire. Ainsi un oncle maternel de Louis Aguillon avait été proscrit au lendemain de ce coup d'état. Aussi honore-t-on tous ceux qui ont participé à la résistance : de Baudin, le député mort sur une barricade aux intellectuels Edgar Quinet (historien de la Révolution Française, proscrit lui aussi) et à Renan. Garibaldi est le patriote italien venu au secours de la France engagée si légèrement par l'Empire dans un conflit avec la Prusse. Enfin Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'Enseignement, a joué un rôle essentiel dans la lutte en faveur de l'école laïque.

Celle-ci doit d'ailleurs être l'école de la tolérance. Libre-penseur, Louis Aguillon veut rendre hommage aux victimes de l'intolérance, dénonçant aussi bien les catholiques que les protestants. Ainsi apparaissent les noms d'Etienne Dolet, brûlé à Paris en 1546 et de Michel Servet, brûlé à Genève sept ans plus tard.

Les républicains, les radicaux-socialistes en particulier, croient à la science, au progrès, au bonheur terrestre. Aussi doit-on honorer tous les bienfaiteurs de l'humanité : Gutenberg, Parmentier, Pasteur sont à différents titres des modèles pour tous.

Enfin les gloires locales ne sont pas oubliées. Dassier a été chef d'institution à Parthenay de 1833 à 1865. Deux médecins, du XIXe siècle, passent à la postérité en raison de leur activité politique. Le Dr Hyacinthe Ledain (1795-1872) est fils d'un sans-culotte Parthenaisien. Ardent républicain, il n'a pu cependant exercer aucune fonction élective importante. Au contraire, le Dr Ganne (1815-1886) a eu une belle carrière : maire, conseiller général, député. Il a su habilement s'adapter aux régimes politiques successifs : « quarante-huitard » et même condamné au lendemain du 2 décembre 1851, il se rallie néanmoins à l'Empire libéral qui le fait maire en 1864. Après Sedan, il retrouve la fibre républicaine de sa jeunesse. Sa carrière politique n'est interrompue que pendant le règne de « l'Ordre Moral ». L'anticléricalisme est le seul point sur lequel il n'ait jamais varié : il a permis ces retournements, contradictoires en apparence seulement. Son combat politique lui a valu de violentes attaques de la part de la droite. Elles ont d'ailleurs dépassé le cadre politique : la droite, et elle l'a fait sans retenue, a exploité contre lui son comportement lamentable pendant le procès de la Meilleraye.

Ainsi les choix de Louis Aguillon obéissent à une logique inflexible. De façon délibérée, il renoue dans ce domaine avec la Révolution. Tout se passe comme s'il avait voulu graver aux entrées de la ville « L'Histoire de Parthenay (et de la France) commence avec la Grande Révolution ». Aguillon et ses amis sont les dignes descendants des sans-culottes de l'an II — une différence cependant, ceux de 1909 appartiennent avant tout au milieu populaire et à la petite bourgeoisie. La promotion politique d'Aguillon, ouvrier tanneur, a valeur de symbole.

Le maire de Parthenay a repris l'un des aspects de la déchristianisation. Quatre ans après la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il veut faire plus et effacer l'empreinte laissée par la monarchie et l'Eglise catholique. Dans son ouvrage « L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours », René Rémond note qu'au lendemain de la loi de 1905 « le cléricalisme politique est anéanti : l'anticléricalisme a-t-il quelque raison de lui survivre ? Plus d'un anticlérical se pose la question... ». Pas Louis Aguillon en tout cas. La situation locale fournit l'explication. Dans le nord des Deux-Sèvres, le passé n'est pas oublié, les passions ne sont pas éteintes. Les « Blancs » sont encore puissants dans le Bocage voisin et même dans certaines communes de Gâtine.

Aussi la gauche parthenaisienne n'a-t-elle pas désarmé, malgré deux victoires récentes : sur le plan municipal, toute sa liste est passée ; pour les législatives le radical Demellier a battu le marquis de Maussabré.

L'actualité ne peut d'ailleurs que renforcer la vigilance de ces républicains. L'exécution de Francisco Ferrer, le 12 octobre 1909, en Espagne, eut un retentissement considérable dans toute l'Europe. Six jours après seulement, une rue de Parthenay porte son nom. Pareille précipitation est significative. Le maire veut honorer en lui « l'apôtre de l'enseignement laïque » et conserver « le souvenir d'un républicain libre penseur et martyr ». Louis Aguillon est prêt à donner l'exemple et à sacrifier pour cela la rue des Tanneurs qui lui est si chère. Mais la défense s'organise : un conseiller suggère pour Ferrer la place du Donjon, un autre la rue des Cordeliers, miraculeusement épargnée auparavant « parce que rappelant un souvenir historique » ! Pour cette raison, elle trouve un avocat. En vain. Un souvenir religieux de moins : la rue des Cordeliers devient la rue Francisco-Ferrer.

Ainsi est close la liste des changements qui avaient commencé en fait le 12 juin : ce jour-là, les rues Belais, Poids-des-Farines, Bel-Ange et Sépulcre étaient devenues la rue Nationale, et le nom de Boulevard Emile-Zola avait été donné à la route allant « de la porte du Donjon à la porte de ville du faubourg Sépulcre ».

On ne s'étonnera pas que les attaques fusent à droite. L'hebdomadaire « Le Petit Gâtinais » en est le porte-parole.

Le 27 juin paraît un premier article mordant mais aussi cruel car les allusions personnelles ne sont pas absentes. Mais on ne s'en privait pas alors dans la presse, locale ou non.

Nous laisserons de côté les attaques classiques lancées contre « le vénérable F.·. Aguillon » qui « goûte les douceurs de l'assiette au beurre et de la bonne galette nationale (15.000 F par an) ».

Nous ne retiendrons qu'un passage consacré à Emile Zola : il montre les limites de ces articles mais aussi la haine vouée à Zola sept ans après sa mort.

Mais il ne suffisait pas à la gloire de notre ville d'avoir une rue Nationale — ou Internationale, comme vous voudrez —. Il fallait un « Boulevard Emile-Zola ». Nos conseillers ne se le sont pas fait dire deux fois. Et quel tact dans le choix de son emplacement ! Il y a tout juste, à Parthenay, un boulevard qui voisine avec le marché aux porcs, un boulevard qui passe devant certain édicule très utilitaire et assez mal odorant. Quel nom donner à ce boulevard ? Emile Zola *naturellement. Cette association d'idées ne manque ni d'ingéniosité ni surtout de justesse.*

On ne nous dit pas — et c'est dommage — à quel titre on veut glorifier Zola. Est-ce comme pornographe ? C'est bien probable la pornographie tendant à devenir de plus en plus partie intégrante de nos institutions ; mais c'est bien sans doute aussi, et surtout, comme antipatriote.

En octobre, les attaques se multiplient dans la presse :

UNE CRISE MUNICIPALE

Nous sommes profondément inquiets. Nous nous croyons obligés d'avertir nos concitoyens du grave danger qui les menace.

Parthenay est en proie à une épidémie d'un genre spécial, qui sévit parmi les membres du Conseil municipal.

C'est sans doute — voir Madame de Thèbes — l'influence de Mars ou de Mercure, ou tout simplement des orages de ces temps derniers, qui en est la cause.

Mais n'approfondissons pas et passons... pour aller, par la route la plus directe et la descente la plus rapide, faire une visite au vieux faubourg historique et à la vieille tour qui font la gloire de Parthenay, le faubourg... Diable ! Nous allions écrire Saint-Jacques.

Et nous allions oublier que défense était faite aux rues d'arborer le nom des Saints... ou même seulement de conserver le leur.

Nos Conseillers ne le veulent pas. Et pour les baptiser des noms les plus ronflants et les plus inconnus cherchés dans le dictionnaire de la Révolution, ils veulent même que ça coûte 1.000 francs aux finances de la ville, aux contribuables par conséquent.

Or, on sait que, pour nos conseillers, ça n'a aucune importance. Un contribuable, en effet, est la dernière chose dont ils s'occupent.

Satisfaire les haines que l'on ne comprend pas très bien, vouloir à toute force se faire passer pour des... calotins d'un nouveau genre, apôtres d'une nouvelle Eglise, champions de nouveaux dogmes et du mysticisme révolutionnaire, suffit, en effet, à contenter nos libres-penseurs de l'hôtel de ville.

C'est pour cela qu'ils ont voulu se singulariser et se rendre célèbres pour les générations futures, en procédant au baptême laïque de nos rues moyennageuses.

L'histoire — ou les méchantes langues — dit même que ce n'est qu'un commencement.

Le Conseil Municipal de Parthenay aurait, en effet, nous affirme-t-on, à délibérer, dans une prochaine séance, sur une série de mesures propres à compléter celles déjà entreprises :

Vœu en faveur de la suppression des Saints dans le calendrier — Oh ! beauté des convictions ! Adieu la Saint Louis, la Saint Paul et les banquets d'antan.

Vœu en faveur de la suppression des cinq *de chaque mois.*

Motion de blâme contre les membres de la municipalité, taxés de cléricalisme pour s'être ceints *de leur écharpe lors de la célébration des mariages.*

Enfin, délibération spéciale tendant à faire prendre par le Maire de Parthenay un arrêté interdisant aux nourrices de donner le sein *à leur nourrisson.*

On assure même qu'à ce sujet un conseiller municipal, dont je tairai le nom, profiterait de cette occasion pour demander que le crédit de 1.000 francs destiné à changer les plaques de nos rues servit à acheter du lait pur pour les malades de l'hôpital.

Mais comme ce serait une proposition sensée qui tiendrait à faire croire que la crise est passée et qui permettrait à l'administration de répondre aux questions... embarrassantes que nous avons déjà posées, il est probable que nos édiles ne l'adopteront pas.

Les choses sérieuses ne préoccupent guère le Conseil Municipal de Parthenay.

Ce qu'il s'en f... moque ! ! !

STICK.

⁂

La grande réforme que viennent d'accomplir nos édiles parthenaisiens a fait le tour de la presse... non seulement de la presse régionale, mais encore de la presse parisienne.

Quant au Figaro, il trouve que notre Conseil Municipal... s'amuse, tout simplement.

Voici du reste ce qu'il écrit : Ce sont des distractions dit-il.

Le Conseil Municipal socialiste de Parthenay (Deux-Sèvres) s'amuse : il vient de débaptiser toutes les rues de la ville, en commençant — naturellement — par celles qui avaient l'imprudence de porter des noms de Saints et en continuant — comme de juste — par les voies qui avaient l'insolence d'évoquer l'histoire locale de la vieille cité gâtinaise.

Cette première opération terminée, ce conseil municipal, qui ne badine pas avec les principes de la libre-pensée, a procédé à l'opération d'un nouveau baptême, mais laïque impeccablement.

Résultat : la Place et la Rue Saint-Laurent vont devenir Place et Rue... Danton ! Le Faubourg Saint-Paul deviendra Faubourg Barbès ; la Rue du Credo, rue Michel-Servet ; la Rue Taillepied évoquera désormais Arthur Ranc, tandis que la Rue de Prépouillet sera désormais vouée à Etienne Dolet...

On n'est pas plus ingénieux ! Mais pourquoi diantre ces conseillers municipaux, dont le socialisme est si farouche, ont-ils choisi la Rue des Veaux pour la nommer dorénavant Rue de la Montagne ?

Si un Conseil Municipal réactionnaire avait fait cela !...

(Le Petit Gâtinais, 31 octobre 1909.)

Mais Aguillon peut compter sur l'autre hebdomadaire local :

CHRONIQUE LOCALE et RÉGIONALE — Pour le Mémorial.

Le Mémorial des Deux-Sèvres, reconnaissons-le, ne s'occupe pas souvent de la municipalité républicaine de Parthenay.

En bien des circonstances il aurait pu — ne fut-ce que pour renseigner ses lecteurs — parler des actes imposants qu'elle a accomplis et l'en féliciter. Puisqu'il semble vouloir se poser en défenseur des intérêts des habitants de Parthenay et surtout des commerçants pourquoi n'a-t-il jamais félicité la municipalité de l'adduction des eaux d'Allonne — la mesure la plus importante tante et la plus bienfaisante prise, depuis bien des années, dans notre ville.

Voilà qu'il sort de son mutisme pour railler les changements des noms des rues, il paraît que le républicanisme du « Mémorial des Deux-Sèvres » s'offusque que la rue des Trois-Rois ait été changée en rue des Trois-Couleurs. D'autre part, les noms de Danton, de Lazare Hoche, d'Ernest Renan, d'Edgar Quinet, de Jean-Jacques Rousseau ne lui disent rien qui vaille. Sa vétusté se complait dans ceux-ci, si remarquables pour lui : Pied-de-Bouc, Toit-à-l'Ane, Prépouillet.

Mais ce qui choque surtout le « Mémorial des Deux-Sèvres » c'est que « par une délicate attention pour le maire-tanneur », il y ait la rue des Tanneurs.

C'est, confrère un peu trop montrer le bout de l'oreille. La vérité c'est que votre indignation vient de ce que la ville de Parthenay a, à sa tête, un maire issu de la démocratie et, parmi ses conseillers, de nombreux prolétaires. Votre bourgeoisisme étroit s'en offusque et s'en effraie ; de même le royalisme de la Revue de l'Ouest.

Toutes les reliques du passé, quoi !

(L'Echo de Parthenay, 31 octobre 1909.)

G. H.

2) 1919-1940.

Après 1909, les changements dans les noms de rues sont rares. Ils n'en ont pas moins le plus souvent une signification politique.

a) *Un nom de rue à un chef d'Etat étranger.*

Nous ne nous attarderons pas sur les transformations de la rue du Pont-Neuf en rue Wilson en septembre 1918. C'est en août de la même année qu'un conseiller avait fait cette proposition. On est encore en guerre et l'appui

décisif des Etats-Unis est apprécié à sa juste mesure. Un pareil choix est en effet exceptionnel. Il traduit la reconnaissance unanime des Parthenaisiens.

b) *Parthenay sous le patronage d'un socialiste et d'un radical.*

Le 29 juillet 1925, deux hommes de gauche sont à leur tour honorés : Jean Jaurès et l'écrivain Anatole France mort l'année précédente. La municipalité est le reflet du dynamisme du Cartel des Gauches : 16 radicaux et 7 socialistes. Ce succès a fait oublier au maire Louis Aguillon des échecs sévères : il a perdu ses fonctions de maire de 1913 à 1919, il a été injustement battu aux élections sénatoriales en 1920. Il espère profiter de l'essor de la gauche et redevenir sénateur en 1927.

Le choix de Jaurès n'entraîne aucune polémique. Ou plutôt une seule... mais elle ne concerne que la rue à débaptiser.

Pourquoi pas l'avenue de la Gare disent certains ? Le conseiller Georges Picard, professeur à l'E.P.S., excellent historien des Deux-Sèvres et grand admirateur de Jean Jaurès est favorable à cette solution. Quel beau nom pour cette avenue... où il habite justement. Mais d'autres conseillers ne partagent pas ce point de vue. Ce nom, avenue de la Gare, « existe dans toutes les villes et les habitants s'habitueront difficilement à une autre appellation ». Picard ne veut pas s'en laisser conter. Il a des exemples précis, lui. « A Toulouse notamment on n'a pas craint d'appeler Jean Jaurès la voie accédant à la gare ». Mais à Parthenay les professeurs ne sont pas prophètes au sein du Conseil municipal. Par 10 voix contre 9, le statu quo est maintenu.

Il faut dire que maintenant la tâche des élus est plus difficile. Le 12 août, les élus, le maire en tête, ont décidé en commission « de ne pas changer les noms des places, boulevards et rues pris dans l'histoire locale ». Nouvelle orientation donc, due en particulier à Georges Picard qui défend avec la même ardeur les thèses socialistes et le passé de la Gâtine. Mais à la limite Jaurès faisait déjà partie de l'histoire de la ville.

En effet, en 1901, il y était venu prononcer un discours. Après cette réunion, où il avait séduit plus d'un millier d'auditeurs malgré un enrouement, il avait emprunté la rue, devenue Nationale en 1909, pour rendre visite à un artisan Georges Turpin. C'est en ces termes qu'il en parle dans la Dépêche de Toulouse (1er janvier 1904) :

« Je me rappelle avoir visité à Parthenay la boutique d'un modeste ouvrier lampiste qui avait patiemment collectionné et classé dans une sorte de galerie, au-dessus de la lamperie et quincaillerie, des documents, imprimés ou manuscrits, d'un intérêt extraordinaire pour l'étude de la Révolution ».

Pour justifier le choix de la rue Nationale un conseiller évoque cette rencontre, déclarant même que, chez Turpin, Jaurès « a trouvé des renseignements précieux pour son histoire de la Révolution » !

Trois ans après, la rue Grande devient la rue Louis-Aguillon. Le maire de Parthenay, âgé de 80 ans, est mort au début de mai 1928, et le 23 de ce même mois la municipalité décide de donner son nom à une rue.

La réaction de la droite se borne à un article paru dans *le Petit Gâtinais*, le 2 juin seulement, alors que tout est joué. Il allie, dans ce cas précis, tolérance et humour, en confiant à la rue elle-même sa défense.

Le choix de l'ancien maire n'est en rien contesté :

Notez-le bien, Messieurs du Corps de Ville, la personne de M. Louis Aguillon n'est pas en jeu. Que reprocherai-je à M. Louis Aguillon ? Que je sois en certains endroits bien mal pavée : c'est là un sort qui m'est commun avec mes autres sœurs, et la chose est, je crois, imputable à d'autres qu'à lui. J'ai comme les vieilles gens, le respect des morts, et c'est là un sort qui m'est

commun avec mes autres sœurs, et la chose est, je crois, imputable à d'autres qu'à lui. J'ai, comme les vieilles gens, le respect des morts, et si tous, m'a-t-on dit, n'approuvèrent pas ses idées politiques et religieuses, tous reconnaissent qu'il fut à tous serviable. Pour ceux pour qui il fut bon veuillent conserver son souvenir, pourrait-on les blâmer ?

La rue essaie de sauver sa plaque avec des arguments dignes de Picard qu'elle cite au début de sa lettre :

Mais pourquoi, Messieurs du Corps de Ville, m'enlever mon titre de noblesse ? Car les vieux noms sont pour les rues et pour les villes titres de noblesse, et dans le cas d'une noblesse que j'appellerais toute démocratique, évocatrice ni de la féodalité ni de l'ancien régime.

Mon nom est ancien, très ancien ; il n'a point le pittoresque qu'avaient ceux de mes sœurs, les rues du Bel Ange, des Poids des Farines, du Credo, des Trois Rois, Barrabas. Justement la banalité apparente, toute apparente, de mon nom en fait toute la grandeur évocatrice.

Je suis la « Rue Grande », la première rue de Parthenay naissant, celle qui dès l'origine relia Saint-Laurent au château ; l'artère d'où le sang puissant des artisans et des petits commerçants, vos ancêtres, se répandit pendant des siècles dans tout l'organisme ; le théâtre de tous les grands faits historiques de notre ville, tant qu'elle fut resserrée dans son corset de pierre ; toutes les gloires locales, tous les étrangers de marque qui la visitèrent, ont foulé mon pavé ; je suis la Rue Grande, *je suis la RUE.*

Me faire disparaître c'est changer l'aspect de la ville, son cachet, son allure. Parthenay sans Rue Grande, n'est plus Parthenay.

Mais c'était trop tard. Le Conseil municipal est sans pitié. Pouvait-on donner à Louis Aguillon moins qu'à Jean Jaurès ? La rue Grande est l'autre axe commercial de la ville. Ainsi disparaît la rue Grande. Le pire pour elle est que Parthenay est toujours Parthenay. Le nom d'une rue ne fait pas une ville. La droite a compris qu'elle devait en prendre son parti et que l'enjeu était désormais secondaire. En effet, quelques semaines plus tôt, son candidat a remporté aux législatives une victoire qui la comble d'aise. Ainsi meurt la bataille des noms de rue.

3) Où Me Bigot plaide... et perd.

Une seule fois, le 23 janvier 1930, l'œuvre de Louis Aguillon faillit être remaniée. Et à la suite de l'intervention d'un conseiller municipal, Robert Bigot.

Mais il ne s'agissait pas de n'importe quel élu. Son entrée dans la vie politique locale n'était pas passée inaperçue. C'était impossible d'ailleurs. Robert Bigot, quand il est élu, a pour lui la jeunesse (il a 27 ans), le talent, le souffle et l'audace. A Poitiers, il n'a pas été seulement un étudiant en droit ; il a remporté maints succès sur scène en animant des revues de chansonniers et en 1926 il est élu président de l'Association des Etudiants de France. A ce titre, il a participé à de nombreux congrès en France et à l'étranger. Ainsi il a rencontré le Président Bénès, Mussolini, le Pape...

Par amour du terroir, il revient à Parthenay où il s'établit définitivement.

Mais il a trop d'envergure et de fantaisie pour se ranger. Seule la vie politique peut lui permettre de renouer avec les premiers rôles. Or les élections législatives ont lieu en 1932.

A droite, la place est prise. En 1928, face à une gauche divisée, la droite a habilement joué. Elle avait compris que l'heure des comtes et des marquis était passée. Elle a mis en avant Clovis Macouin, un authentique « fils du peuple » à la conduite exemplaire pendant la guerre 1914-1918. Elle a pu ainsi rallier des électeurs qui n'auraient pas apprécié une nouvelle candidature de châtelain.

A gauche, les voix communistes sont rares. Les socialistes recueillent des voix, surtout à Parthenay grâce à l'action courageuse de Georges Picard, professeur d'E.P.S., excellent historien local. En fait, dans l'arrondissement, seul le radicalisme compte malgré la défaite de Demellier en 1928. De plus, à Parthenay, aucune personnalité ne s'est vraiment imposée depuis la mort d'Aguillon. La voie semble donc libre pour Bigot.

Mais la vieille garde d'Aguillon veille, entraînée par le nouveau maire Armand Samoyault, trente ans de campagnes politiques derrière lui. Robert Bigot souhaite rejoindre ses troupes. Mais sa foi radicale paraît bien récente, son ambition dangereuse, son impatience insupportable.

Il n'est même pas parrainé par la loge de la rue Voltaire !

Aussi Bigot est-il obligé d'entrer dans le temple radical par la petite porte. En mai 1929, il est élu au conseil municipal avec un grand nombre de voix, preuve de sa popularité. Mais il est élu sur une liste de radicaux dissidents dont le leader n'a pas supporté de voir Armand Samoyault occuper la place qu'il convoitait. Bigot ne peut réussir qu'au prix d'une réconciliation de la famille radicale. En janvier 1930, le rapprochement n'a pas encore eu lieu. C'est dans ce climat politique que Robert Bigot fait au Conseil municipal la proposition suivante :

Parthenay, le 25 novembre 1929.

Monsieur le Maire,

MM. les Conseillers et chers collègues,

Georges Clemenceau, une des plus belles figures de la France Républicaine, vient de disparaître. Quelles que soient les opinions des hommes sur la vie politique de Clemenceau, l'unanimité s'est devant sa mort instantanément faite : La France vient de perdre un de ses plus énergiques et un de ses plus valeureux hommes d'Etat.

Je sollicite pour une des artères de notre cité l'honneur de porter le nom de celui qui a été le sauveur de la Patrie.

J'ai l'honneur de vous demander la suppression du nom de Wilson pour la grande artère qui traverse la ville et le report de ce nom pour la dénomination du faubourg Westermann.

Westermann n'aurait jamais dû avoir son nom sur les murs de Parthenay, en raison de sa conduite inqualifiable vis-à-vis des habitants de cette ville.

Me résumant, je vous demande :

1° La suppression du nom de Westermann à Parthenay ;

2° D'appeler désormais le faubourg, Avenue du Président Wilson ;

3° D'appeler désormais Avenue du Président Georges Clemenceau, l'ancienne avenue du Président Wilson.

Ce n'est pas sans une certaine amertume que l'on a vu donner le nom d'un étranger à une voie parthenaisienne, alors que nous avons chez nous tant de mémoires à honorer.

Nos morts d'abord !

Un peuple qui sait se souvenir peut regarder l'avenir en face.

Il importe pour la formation des générations de demain que nous assurions la continuité du souvenir des hommes qui ont assuré la grandeur et sauvé la vie de la France et de la République.

Robert BIGOT.

Cette lettre de Bigot ne pouvait laisser personne indifférent. Elle soulevait suffisamment de problèmes pour convaincre et irriter en même temps — comme la personnalité complexe de l'auteur. Certes il traduit les ressen-

timents des Français à l'égard d'Américains qui n'ont pas tenu leurs promesses après 1918 mais n'oublient pas les dettes que doit leur payer la France. Sur sa lancée, Robert Bigot se laisse aller à une pointe de xénophobie au succès garanti. Mais il ne peut que heurter à propos de Clemenceau et de Westermann : le premier est loin de réaliser en sa faveur l'unanimité chez les radicaux ou dans les rangs des anciens combattants si nombreux ; s'attaquer au second, c'est toucher à la Révolution et à l'œuvre de Louis Aguillon. Aussi le débat est-il très vif.

Voici le compte rendu de cette séance publié dans l'Echo de Parthenay :

M. le Maire déclare la discussion ouverte.

M. Deschamps dit que la question n'a pas grande importance. Pourtant, tout en rendant hommage à la personnalité en cause, il s'abstiendra au moment du vote, car le résultat le plus clair de ces changements est de gêner gravement les habitants.

Sur une observation de M. Bigot, M. Deschamps déclare qu'il regrette pour cette raison d'avoir voté autrefois des changements de noms de rues et que l'expérience lui commande de ne plus suivre désormais de pareils errements ; qu'au surplus, on peut sans doute trouver des rues nouvelles à baptiser dans les récents lotissements.

M. Potet est d'avis de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission spéciale.

M. Bigot est opposé au renvoi à la commission et dit que Westermann s'est indignement conduit à Parthenay en faisant procéder à des exécutions et à d'autres actes inqualifiables.

M. Lambert, considérant les changements de noms de rues votés depuis quelques années, est d'avis que si on donne le nom de Clemenceau à une voie de la ville, on décide de s'en tenir là et de ne plus faire aucun changement dans l'avenir.

M. Picard dit que Westermann a été un général républicain. Dans les registres municipaux, à la date du 24 Messidor an II, il est consigné que les Vendéens, la veille de l'arrivée de Westermann à Parthenay, avaient commis bien des crimes.

M. Bizard déclare qu'il n'est pas opposé à ce que le nom de Georges Clemenceau soit donné à une rue de notre ville, et il est prêt à voter une proposition de ce genre.

Mais en supposant que Westermann ou son armée ait commis certains excès, comme il s'en commet toujours en temps de guerre, même malgré les chefs et à leur insu, M. Bizard est convaincu que Clemenceau vivant et consulté, refuserait que son nom remplace à l'angle d'une avenue celui de Westermann, alors qu'il a si fermement déclaré à la tribune de la Chambre, au cours d'une séance mémorable : « La Révolution est un bloc qu'il faut accepter en entier ou repousser, dont on ne peut rien détacher, rien rejeter. »

La proposition de Bigot est repoussée par 9 voix contre 7 et 5 abstentions. Louis Aguillon peut dormir en paix.

III. — 1941 : PARTHENAY A L'HEURE DE L'OCCUPATION... ET DE LA RÉACTION

En mars 1941, une municipalité est mise en place par le gouvernement de Vichy. Le maire est Gabriel Ménard. Une de ses premières mesures concerne le nom des rues... Voici le compte rendu qu'en donne Le Petit Courrier, les 10-11 juillet 1941 :

Dans sa réunion d'hier soir le Conseil Municipal a décidé de modifier les noms de plusieurs rues de la ville.

La Commission chargée du changement des noms des rues dont M. Hilaire Ochier est président avait souhaité le changement du nom pour 32 rues.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la question a été d'avis de ramener ce nombre à 28. Différentes rues retrouvent leur ancienne appellation, d'autres sont pourvues de noms intéressant l'histoire locale.

Les changements sont les suivants :

La rue des Trois-Couleurs devient la rue des Trois-Rois.
La rue Baudin devient la rue Saint-François.
L'avenue Kléber devient l'avenue du Bourg-Belay.
La rue Danton devient la rue Saint-Laurent.
La rue des Pyramides devient la rue Moque-Souris.
La rue du 14-Juillet devient la rue de la Vaux-Saint-Jacques.
Le faubourg Barbès devient le faubourg Saint-Paul.
Le faubourg Westermann devient faubourg Marchioux.
Le faubourg Kléber devient faubourg Belay.
La rue Ernest-Renan devient rue des Fleurs.
La rue Arthur-Ranc devient la rue Taillepied.
La rue du Docteur Ledain devient la rue du Pied-de-Bouc.
La rue Emile-Zola devient la rue des Sires de Parthenay-Larchevêque.
La rue Francisco-Ferrer devient la rue Belisaire-Ledain.
La Petite Rue de la Citadelle devient la rue Georges-Turpin.
L'avenue Paul-Bert devient l'avenue du 114e Régiment d'Infanterie.
La rue Etienne-Dolet devient la rue Prosper-Jouneau.
La rue Pierre-Loti devient la rue du 14-Juillet.

D'autre part, les noms des rues des Cordeliers, du Credo, du Puits-Saint-Jean sont donnés à des rues de moindre importance.

En commission il avait été question de débaptiser la rue Jean-Jaurès. On y avait renoncé car il eût été trop compliqué de revenir à la division primitive en quatre rues.

C'est donc une revanche sur Aguillon et ses héritiers qui ont dirigé la ville jusqu'en 1939. On a ajouté le nom de Parthenaisiens illustres sur le plan local ou même au-delà : Bélisaire Ledain, l'historien de la Gâtine, le céramiste Prosper Jouneau, Georges Turpin que nous avons déjà présenté.

Ce retour au passé s'inscrit parfaitement dans l'idéologie de la « Révolution nationale ». Cependant il ne faut pas oublier qu'un socialiste authentique comme Georges Picard avait souhaité un retour aux anciennes appellations (et il n'était pas le seul), mais jamais dans de pareilles circonstances. Cela explique qu'après 1944 ces changements n'aient pas été remis en cause. Une modification néanmoins mais qui n'étonnera personne : sous Vichy, le nom du Maréchal Pétain avait été attribué à l'avenue de la Gare. Après la Libération elle devient avenue du Général-de-Gaulle...

Il n'en demeure pas moins que la portée politique de ces trois modifications est indiscutable. Elles sont l'un des meilleurs témoignages de la bataille que, pendant des générations, se sont livrées les « Bleus » et les « Blancs » en Gâtine.

Pierre ARCHES.

NOTE

Cette étude avait paru sous une forme abrégée dans la revue *Echange*, numéro spécial, 1, *Vendée Chouannerie* (1979). Elle portait le titre « Noms de rues et Vie politique à Parthenay : de la Révolution française à la " Révolution nationale " ». Cette revue est indispensable à tous ceux qui s'intéressent aux guerres de Vendée — s'adresser à M. Jean-Clément Martin, 2, rue de la Grillonnais, 44115 Basse-Goulaine.

L'origine des citations est la suivante : Albert JOBOUL, *Les sans-culottes Parisiens en l'an II. Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire, 2 juin 1793-9 thermidor an II*, 2e édition, Paris, 1962, pp. 561 et 677 ; Jacques GODECHOT, *Un jury pour la Révolution*, Paris, 1974, p. 279. Le texte de Victor Hugo est cité dans *Histoire de la France contemporaine, 1789-1980*, par divers auteurs, coordination assurée par Jean ELLEINSTEIN, t. II, 1799-1835, p. 191. L'extrait de *La Dépêche de Toulouse* est donné dans l'hebdomadaire socialiste S.F.I.O., « *Le Travail* » du 8 novembre 1928 à l'occasion du discours prononcé par Georges Picard sur la tombe de Georges Turpin. Georges Picard a publié une attachante biographie de Louis Aguillon : *Vie de Louis Aguillon, ouvrier tanneur, maire de Parthenay, sénateur des Deux-Sèvres. 1851-1928*, Parthenay, 1930.

A TRAVERS LA PETITE HISTOIRE PARTHENAYSIENNE

Jean Chouan à l'Hôtel-de-Ville

Officiellement installé à l'Hôtel-de-Ville en 1844, relégué dans les combles de l'immeuble pendant plusieurs d'années et remis en place dans la salle des délibérations de l'assemblée communale, le portrait en pied de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, Maréchal de France, né à Parthenay voisine, depuis 1953, avec un tableau représentant Jean Chouan.

Celui que Barbey d'Aurevilly appelait un « Condé de broussailles », Jean Cottereau dit Jean Chouan, héros de légende, le bûcheron-sabotier de la closerie de Saint-Ouen-des-Toits, le faux-saunier terreur des gabelous, grâcié par Louis XVI et qui avait choisi de se battre pour le roi, y apparaît, drapé dans sa peau-de-bique, dominant de sa haute taille le sanglant combat. La poitrine découverte que protègent le sacré-cœur brodé et le chapelet en sautoir il stimule le courage de ses farouches compagnons.

La présence en un tel endroit de cette scène de bataille surprend, de prime abord, ceux qui ignorent que le tableau a figuré en bonne place au Salon de 1900 et qu'il a été peint par un artiste originaire de Parthenay.

Le Peintre Raoul SALAÜN en 1907

Raoul Salaün, c'est de lui qu'il s'agit, naquit rue du Bourg-Belais, le 25 juillet 1870. Son père Jean-Marie Salaün était clerc de notaire et sa mère tenait un bureau de tabacs.

Apprenti peintre en bâtiment, il fut l'élève à l'Ecole Municipale de Dessin, récemment créée, de Prosper Jouneau qui effectuait alors ses premiers essais de céramiste. Les dons du jeune Salaün ne tardèrent pas à se manifester et il figura pendant plusieurs années en tête du palmarès de l'école.

La ville de Parthenay lui ayant accordé une subvention à laquelle s'ajouta une bourse offerte par le Conseil Général, Raoul Salaün alla poursuivre ses

études à Paris, à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts. Elève du peintre symboliste Gustave Moreau, il remporta à plusieurs reprises des prix d'atelier.

Ses envois aux Salons de 1899, 1900 et 1901, remarqués par la critique ne lui valurent cependant pas la célébrité. Il connut des années noires, vécut chichement de copies exécutées au Musée du Louvre et s'usa la vue à peindre de fines miniatures qui sont autant de petits chefs-d'œuvre.

Salaün fit le portrait de quelques parthenaisiens qui s'étaient intéressé à sa carrière : le docteur Ganne, le collectionneur Georges Turpin et le notaire Georges Baufine. Ce dernier, amateur d'art averti, fut pour l'artiste peintre, mieux qu'un ami, un protecteur et un mécène qui, à maintes reprises, l'aida de ses deniers dans les moments difficiles, par des dizaines de prêts de 100 à 300 francs, comme l'attestent les émouvantes lettres en notre possession.

Raoul Salaün lui écrivait de Paris, en 1899 : « Mes débuts en peinture remontent à bien des années déjà. C'est dans la maison que vous habitez boulevard de la Meilleraye, que j'ai commencé avec le père Gentil, mon apprentissage de peintre en bâtiment. Aux débuts de ma carrière artistique les souffrances de toutes sortes ne me furent pas épargnées. Bien souvent j'ai pleuré, mais je n'ai jamais regretté d'avoir choisi ce métier... Je suis parti croyant pouvoir parvenir tout seul au bout de l'interminable chemin, parsemé d'obstacles, sur lequel je m'étais engagé. Et vous êtes venu, vous m'avez tendu la main, vous m'avez conseillé, vous m'avez aidé dans les moments difficiles. Laissez-moi vous en remercier du fond du cœur. »

Le « Jean Chouan » de Raoul Salaün (qui mourut à Paris, en 1920, à l'âge de cinquante ans) figura longtemps dans l'étude de Me Georges Baufine, puis dans celle de son fils Me Félix Baufine. Ce dernier, en 1953, M. Clovis Macouin étant maire, légua le tableau à la ville de Parthenay.

Il y fut mis en place, dans la salle des délibérations de l'assemblée communale, dont le Conseil Municipal, en sa séance du 27 juillet 1953, avait confié l'aménagement à Me Robert Bigot.

Le tableau de Raoul Salaün a malheureusement subi les injures du temps. Ne serait-il pas souhaitable de confier sa remise en état aux restaurateurs spécialisés des Musées nationaux ?

Quand Parthenay accueillait en musique la veuve de Danton

Le 3 mars 1800, Napoléon Bonaparte confiait à Claude-François-Etienne Dupin l'administration des Deux-Sèvres.

Premier préfet à trente-trois ans d'un département tout récemment créé, Dupin, avait assumé, de 1793 à 1799, les fonctions de secrétaire du département de la Seine.

Bien que lié avec la plupart des révolutionnaires au pouvoir, il n'était pas pour autant un exalté. A diverses reprises il avait usé de son crédit afin d'arracher des victimes à l'échafaud et quelques émigrés lui devaient d'avoir échappé à la proscription.

Des tâches difficiles l'attendaient dans les Deux-Sèvres. Toute la partie nord du département avait été ravagée par la guerre civile et les colonnes infernales. Adversaires d'hier, Blancs et Bleus avaient apparemment fait la paix mais ne s'étaient pas encore réconciliés.

Afin de parfaitement bien connaître les problèmes qu'il avait à résoudre, le nouveau préfet, après une proclamation apaisante, visita, du nord au sud, villes et chefs-lieux de canton, prit de nombreux contacts et s'employa à calmer les haines politiques et religieuses.

A Paris, en 1792, Dupin avait connu une fraîche adolescente d'une quinzaine

d'années, Louise Gély, fille d'un ancien huissier au Parlement. Une tendre idylle était née entre les deux jeunes gens. Elle se brisa brusquement avec l'intrusion d'un personnage déjà célèbre, Danton, député de Paris, créateur et président de fait du Tribunal Révolutionnaire. Veuf depuis quelques mois, il sollicita et obtint, malgré sa prodigieuse laideur, la main de sa jolie voisine sa cadette de vingt ans qui, depuis la disparition de son épouse, dont elle était l'amie, s'occupait de leurs deux jeunes enfants.

Les Gely et leur fille, qui était pieuse, mirent une condition formelle à leur consentement, une condition à laquelle se soumit le tribun, poussé par l'amour. L'homme qui revendiquait la responsabilité des massacres de septembre dut aller se confesser, avant qu'il célèbre clandestinement leur union, à un prêtre traqué, un hors-la-loi, l'abbé de Kéravénan, ancien vicaire de Saint-Sépulcre, rescapé de la tuerie du couvent des Carmes, l'un des plus sanglants épisodes de la Terreur.

Le bonheur des époux Danton — car ils s'aimèrent passionnément — fut de courte durée. Ils s'étaient mariés le 13 juin 1793, dix mois plus tard, le 5 avril 1794, la tête du conventionnel tombait sous le couperet de la guillotine.

En avril 1796, Claude Dupin, qui lui était resté fidèle, épousait la veuve Danton, une séduisante veuve d'une vingtaine d'années.

Peu de temps après leur arrivée à Niort, le préfet et sa jeune compagne, au début du printemps de l'année 1800, se rendirent à Parthenay. Dupin apprécia tout de suite le bon esprit de la ville, dont la fidélité républicaine et la résistance avaient empêché que les insurgés vendéens envahissent Niort et les Deux-Sèvres.

Les Dupin revinrent souvent dans la capitale de la Gâtine. Ils s'y firent même des amis. Reçus à la Sous-Préfecture, ils l'étaient également dans quelques demeures bourgeoises. Ils avaient été séduits par la vieille cité moyennâgeuse enclose dans sa ceinture de murailles et plus encore par le charme un peu sauvage de la campagne d'alentour. Ils affirmaient l'un et l'autre préférer ce coin du département à toutes les autres régions des Deux-Sèvres.

Dupin publia, en 1821, dans les Mémoires de la Sociétté des Antiquaires de France, une « Notice sur Parthenay et sur la Gâtine du Poitou ». Des considérations historiques parfois curieuses, y voisinent avec des descriptions sur le mode bucolique : « Cette région — écrit le Préfet — se présente sous des couleurs riantes aux regards du voyageur. Chaque champ est clos par des haies fort élevées, de houx, d'aubépine, de troëne, d'épine noire, de néflier sauvage, de ronces et d'églantiers entrelacés de chèvrefeuille. On plante, de trois en trois mètres, dans ces haies, des chênes, des ormeaux, des frênes, des érables, des prunelliers, des pommiers, des cerisiers sauvages et, dans les lieux bas et humides, des aunes ou vergnes dont le bois sert à faire des sabots. Quand tous ces arbres déploient leur feuillage, quand tous ces arbustes sont en fleurs, l'œil est ravi, l'air est embaumé. Tout chemin est un berceau de verdure. Le sol est doucement tourmenté par des côteaux que l'on gravit sans peine, par des vallons qu'arrose une eau limpide. Ici c'est un champ de genêts dorés ; plus loin, un champ de sarrasin étalant son tapis de neige. A chaque pas, un parfum nouveau. De vastes landes sont stériles, mais la bruyère violette les anime. Il n'y a pas jusqu'à l'ajonc qui, cachant son épine sous une fleur jaune, sèche comme l'immortelle, n'ajoute un charme au tableau. On est seul, on n'aperçoit pas une figure humaine ; mais on entend les chants mélancoliques des bergères et des laboureurs qui « araudent » leurs brebis et leurs bœufs ».

En 1805, au début de l'été, le Préfet qui s'intéressait tout particulièrement à l'agriculture, effectua sa cinquième tournée officielle à travers le département.

Un cortège vint l'accueillir, bien avant l'entrée de Parthenay, sur la route de Niort.

« Une escorte formée de jeunes gens l'attendait avec une troupe de musiciens et des habitants de diverses classes sociales. Des jeunes filles vêtues de blanc entourèrent Mme Dupin et marchèrent à ses côtés. La préfète ne pouvait cacher sa joie, son émotion était extrême et elle pleura. Le sous-préfet Charbonneaux (1) donna un dîner de soixante-dix couverts. La salle était décorée de guirlandes et d'emblèmes à la gloire de l'Empereur. Deux couronnes, l'une, de chêne, était suspendue au-dessus de la tête du Préfet, l'autre, de laurier avait été tressée en l'honneur du commandant militaire des Deux-Sèvres, le général Dufresse, ex-comédien qui, engagé volontaire en 1792, avait conquis ses galons sur les champs de bataille. Des vivats furent portés à la gloire de Napoléon, à la fortune de la France, à la flotille de Boulogne. au débarquement en Angleterre ! L'assemblée — écrit Jules Richard — frémissait dans cette atmosphère de guerre... A la fin de ce patriotique repas, une foule de jeunes filles, vêtues de blanc comme la veille apportèrent des corbeilles de fleurs et de fruits. Des jeunes gens représentant les huit cantons de l'arrondissement, furent introduits près du préfet et du général. Dans la soirée, des flots de vin coulèrent pour le peuple de Parthenay. »

Destitué en 1813, Dupin que Napoléon, en 1809, avait fait baron d'Empire, regagna Paris après treize ans passés dans les Deux-Sèvres, avec la satisfaction du devoir accompli. Quelques mois plus tard, on lui octroya un siège de Conseiller Maître à la Cour des Comptes et il fut élu peu après Président de la Société Royale des Antiquaires de France. Il était âgé de soixante ans lorsqu'il mourut en 1828.

Sa veuve n'oublia pas les Deux-Sèvres. Dans son âge mûr elle aimait s'entretenir de ses voyages à travers la Gâtine et il lui arrivait parfois d'évoquer l'inoubliable journée de liesse populaire au cours de laquelle, en compagnie de Claude Dupin en grand uniforme, au trot des chevaux de la calèche préfectorale, accompagnée par des jeunes filles en blanc, elle était entrée, au son des fifres et des musettes, dans son cher Parthenay.

---

(1) Curieux personnage que cet André Charbonneaux ! Il était chanoine d'Airvault lorsqu'il se défroqua au début de la Révolution. Nommé Sous-Préfet de Parthenay le 17 Floréal an VIII, il abandonna l'administration en 1812, fit amende honorable et fut nommé curé de Baulieu-sous-Parthenay.